

ROUMOULES

Alpes-de-Haute-Provence

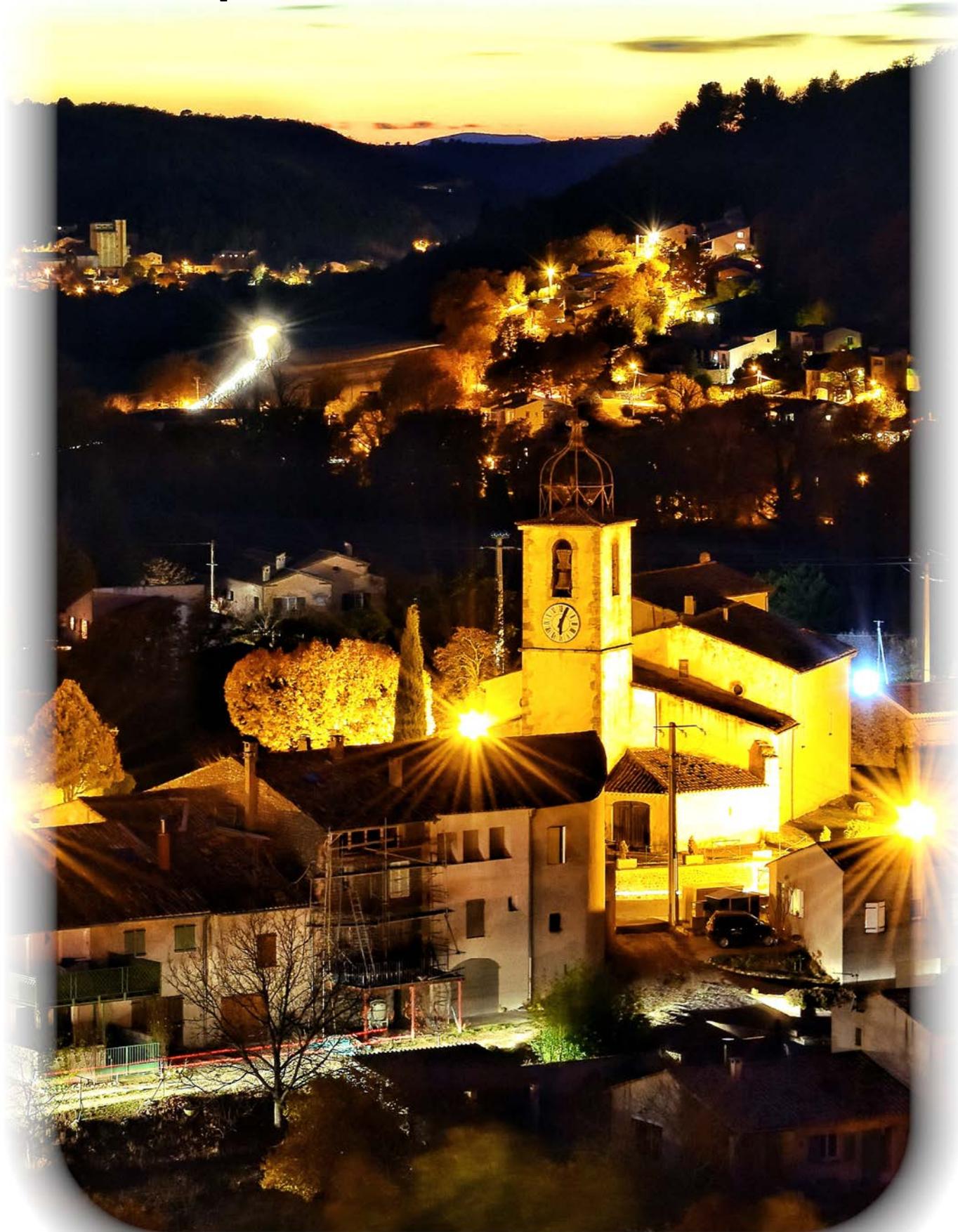


Photo : Rudolf LO SCHIAVO



Ce que j'en pense

Mesdames et Messieurs, mes chers habitants de Roumoules

Nous voilà arrivés pratiquement au terme de cette année 2020. Enfin, dirons-nous et passons vite à 2021, en espérant qu'elle apporte des jours meilleurs à tous les points de vue. Car cette année 2020, année exceptionnelle pour utiliser un euphémisme, nous a profondément marqués et nous a fait douter de l'avenir. Une année noire par sa succession de catastrophes : épidémie, menaces terroristes, attentats, catastrophes naturelles mais aussi perte de la confiance envers notre système de société et ses fondements, défiance aussi envers nos institutions. Nous sommes inquiets car la pandémie de COVID 19 est toujours présente avec pour conséquence des restrictions dans la vie de tous les jours : confinement, fermeture des commerces non essentiels, des bars et restaurants, vie sociale bousculée et bien sûr des hôpitaux sous tension avec de plus en plus de personnes en réanimation et malheureusement des décès qui s'ajoutent à ceux du printemps. Après le 1^{er} confinement du printemps et ses conséquences humaines, sociales et économiques graves, le déconfinement du mois de mai a créé un grand soulagement et une vague d'espoir, l'épidémie reculait, les hôpitaux respiraient, nous pouvions reprendre une vie presque normale et surtout consommer comme on nous l'invitait. La pandémie semblait enrayée, l'été était là, nous pensions à revivre sans pour autant penser à respecter les gestes barrières de base et les règles de distanciation. La rentrée scolaire s'est relativement bien déroulée, avec un protocole. Dans notre commune, nous avons embauché une personne supplémentaire afin d'aider le personnel à assurer un nettoyage des locaux et une désinfection stricte tout au long de la journée. Nous avons dû déchanter avec l'arrivée de l'automne et le rebond de l'épidémie obligeant le gouvernement à reconfiner fin octobre. Au moment où j'écris ces lignes, un plan de déconfinement progressif a été annoncé par le Président de la République, nous pouvons espérer passer les réveillons de Noël et du 31 décembre en famille mais en nombre limité. Un signe de réconfort dans ce monde en détresse à l'avenir incertain pour beaucoup.

L'inquiétude est aussi accentuée par la menace terroriste qui ne s'est pas relâchée depuis 5 ans, bien au contraire, l'horrible assassinat de l'enseignant Samuel Paty et de 3 personnes à Nice fin octobre, est là pour nous le rappeler. Nous sommes en guerre contre un ennemi intérieur, l'islamisme radical qui continue, sournoisement, à tendre sa toile noire pour attaquer nos valeurs, nos libertés fondamentales, notre système de société et un art de vivre.

Nous devons absolument rester unis et surtout ne pas céder et clamer haut et fort l'attachement à notre démocratie et à notre République laïque. Un hommage a été rendu à Samuel Paty par la commune début novembre avec le respect d'une minute de silence.

Pour terminer, n'oublions pas que le ciel, parfois clément, peut aggraver aussi un contexte déjà très sombre, vérifiant ainsi, années après années que le dérèglement climatique est bien là et nous en subissons les conséquences. Le 2 octobre dernier, des pluies diluviennes se sont abattues sur les vallées de l'arrière-pays niçois : des dégâts inimaginables, des morts et disparus.

J'arrête là cette litanie car nous approchons de Noël, la fête de la nativité, c'est-à-dire naissance de la vie, en ces temps pareils, nous en avons plus que besoin, de même que l'espérance. Et même si la tête est ailleurs, peut être à l'intérieur de chacun de nous, il y a une petite flamme qui scintille, entretenons-la, elle doit éclairer notre chemin.

Que ce Noël 2020, même particulier, soit quand même joyeux pour vous tous, c'est mon vœu le plus cher.



En toute modestie, je vous adresse à vous tous et tous vos proches mes meilleurs vœux d'espoir et de concorde, pour 2021. J'y associe tous les petits Roumouliens nés en 2020 et tous les nouveaux habitants.

Unis, gardons confiance en l'avenir

Le Maire

Gilles MEGIS

Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettres de Roumoules, mais vous pouvez aussi le trouver au secrétariat de la Mairie et à l'agence postale de Roumoules





SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

(page 1)

- Séances du Conseil Municipal
- État civil

TRAVAUX

(page 6)

L'ACTIVITE COMMUNALE

(page 7)

- Cérémonie du 11 novembre
- Bienvenue à ...
- Départ à la retraite
- Check up santé
- Commission sociale
- Plans d'urgence
- DICRIM
- Kit d'urgence

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

(page 15)

- DLVA
- Influenza aviaire

ANIMATIONS

(page 23)

- La vie associative

PATRIMOINE

(page 28)

- Quelques lignes d'histoire
- Archéologie
- Un texte...

A VOS FOURNEAUX

(page 32)

NATURE

(page 33)

INFOS PRATIQUES

(page 34)



LA VIE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1^{er} Adjoint, Robert AMBROSI - 2^e Adjoint, Alain COCUAUD - 3^e Adjoint, Jean BLANC

Conseillers :

Delphine CHAILLAN
Fabien CIGLIANO
Marie-Christine DEAUZE
Jean-Philippe LO SCHIAVO
Laurent MANUEL

Sébastien MOHEN
Dany NESTERCZUK
Catherine PEY
Ingrid PIERRE JEAN
Alain Patrick ROY

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 2 juillet 2020

Adoption du compte rendu de la séance du 17 juin 2020, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente ROBION / NADAL F 71

N° 2020-047 – Avis sur l'enquête publique relative aux renforcements des infrastructures hydrauliques existantes sur le plateau de Valensole : Avis favorable dès lors que les quartiers de Roumoules vers Moustiers et Puimoisson soient inclus dans le projet. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2020-048 – Délibération modificative n°2 budget Chauret 2 : Chapitre 16 -Compte 168748 – 3042.00 ; chapitre 040 compte 3555 – 3 042.00. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2020-049 – Délibération modificative n°3 budget Chauret 2 : Compte 040-3355 – 118 338,25 ; chapitre 040 compte 3555 + 118 338,25. Faire délibération à l'unanimité

Programme d'électrification 2021 : Faire un courrier au SDE 04 pour proposer les travaux suivants pour 2021 enfouissement réseaux électriques : 1) Quartier des Adrechs rue des Oliviers, 2) quartier la Garenne ; À l'unanimité.

N° 2020-050 – Bail TDF : Après étude et négociations avec TDF, nous décidons de ne pas reconduire le bail dans les conditions proposées à ce jour par TDF. Nous demandons à la société SASU JFG CONSULTING de nous accompagner en tant qu'assistant de Maitrise d'ouvrage. Faire la délibération, à l'unanimité, pour autoriser Monsieur le Maire à résilier le Bail et pour accepter le contrat de performances de la SASU JFG CONSULTING.

Séance du 10 juillet 2020

Elections des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au scrutin nominal majoritaire à deux tours. Mise en place du bureau électoral.

Sont élus comme délégués : Alain Patrick ROY, Gilles MEGIS, Robert AMBROSI

Sont élus comme suppléants : Alain COCUAUD, Marie Christine DEAUZE, Sébastien MOHEN

Séance du 31 août 2020

Adoption du compte rendu de la séance du 2 et 10 juillet 2020, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente Jumas/Rougon ZS 261, Fusch/De Smet ; ZC 74, Desio/Clarens F 365

N° 2020 – 051- Recrutement accroissement activité : Accord pour établir la délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer la continuité des services à l'école suite aux protocoles et directives épidémie COVID 19. À l'unanimité

N° 2020-052 – Prime exceptionnelle Covid 19 : Cette prime a pour objectif de valoriser le travail des agents mobilisés pour assurer la continuité des services. Accord à l'unanimité. Faire délibération.

N° 2019 - 053– Repas cantine scolaire : Accord pour continuer la livraison des repas de la cantine par la société Terres de Cuisine pour l'année scolaire 2020 2021. Faire délibération, à l'unanimité

N° 2020-054 : Délégation des pouvoirs de Monsieur le Maire : Accord à l'unanimité pour prendre la délibération des délégations de pouvoirs (articles 1, de 4 à 15, 17 et 24 de l'article L2122-22). Annule et remplace celle du 3 juin 2020 n° 2020-032.

N° 2020-055 – Bail TDF : Après étude et négociations avec TDF par l'intermédiaire de la société SASU JFG CONSULTING, accord pour signer le bail proposé. Faire la délibération, à l'unanimité, pour autoriser Monsieur le Maire à signer le Bail.

Enfouissement réseau Télécom route de Puimoisson : A étudier



N° 2020-056 – Travaux Bibliothèque : Accord pour les devis suivants :

- Menuiserie entreprise Chudzik pour un montant de 2 348.00 € HT ;
- Électricité entreprise Pelestor pour un montant de 6 589.19 € HT (6 444.19 + option 145.00) ;
- Peinture entreprise Taxil pour un montant 7 274.00 € sans TVA ;
- Maçonnerie Monsieur Jorge Monteiro pour un montant de 8 135.00 € HT.

Ces propositions ont été étudiées par la commission de travaux. Faire la délibération, à l'unanimité.

Commission de contrôle des listes électorales : La commission de contrôle sera composée par M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et un délégué du tribunal. Les personnes intéressées pour être délégué de l'administration ou délégué du Tribunal doivent faire acte de candidature en Mairie avant le 11/09/2020.

Etude DLVA potentiel développement photovoltaïque sur des biens communaux anthropisés : Validation des sites suivants : Gite des Oliviers 1, 2 et 3 ; Ecole et école 3, Salle polyvalente 1 et 2 ; mairie poste ; gite église. Faire courrier.

Commission DLVA :

COMMISSION FINANCES : M. MEGIS Gilles, M. AMBROSI Robert

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : M. COCUAUD Alain, M. ROY Alain Patrick, Mme CHAILLAN Delphine,

TRANSPORTS ET MOBILITES : M. AMBROSI Robert, M. BLANC Jean

COMMISSION COMMUNICATION ET MARKETING TERRITORIAL : M. MOHEN Sébastien, M. COCUAUD Alain,

COMMISSION ENVIRONNEMENT : M. AMBROSI Robert, Mme DEAUZE Marie-Christine

COMMISSION DES TRAVAUX (VRD -BÂTIMENT) : M. BLANC Jean, Mme PEY Catherine

COMMISSION DE L'EAU : M. BLANC Jean, M. MEGIS Gilles, Mme PIERRE-JEAN Ingrid

COMMISSION PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET POLITIQUE DE LA VILLE : M. COCUAUD Alain, Mme DEAUZE Marie-Christine

COMMISSION EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT : M. AMBROSI Robert

COMMISSION JEUNESSE : M. COCUAUD Alain, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe

COMMISSION DEVELOPPEMENT CULTUREL : M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. COCUAUD Alain,

COMMISSION MASSIFS FORESTIERS- RIVIERES : M. MEGIS Gilles, M. ROY Alain Patrick

COMMISSION TOURISME : Mme DEAUZE Marie-Christine, M. MEGIS Gilles

COMMISSION DEVELOPPEMENT RURAL : M. MANUEL Laurent

COMMISSION PROSPECTIVE : M. ROY Alain Patrick, M. CIGLIANO Fabien

COMMISSION ENERGIE : M. CIGLIANO Fabien, M. AMBROSI Robert

N° 2020-057 – Délibération modificative n°2 budget

Commune : DI -Compte 2041582 – 2 620.00 ; DI compte 204412 + 2 620.00. Faire délibération à l'unanimité

Lecture du courrier de quelque riverains du chemin st blaise sur la circulation sur cette voie. Dans un premier temps, mettre un panneau de limitation de vitesse. A l'unanimité

Lecture du Courrier de Monsieur Dupuis sur les problèmes de circulation de la Rue Grande : A étudier **Taille platanes :** demander des devis pour cette taille à Bernard Vallart et à Altitude Paysage (M.Imbert) à Allemagne en Provence.

La réouverture de la salle polyvalente et du presbytère pour les associations du village a été étudiée par les conseillers municipaux. Le conseil décide de réouvrir ces salles dès le mois de septembre par rapport à de nouveaux enjeux. Chaque association doit respecter son protocole.

Séance du 28 septembre 2020

Adoption du compte rendu de la séance du 31 août 2020, à l'unanimité.

La Délibération modificative n°2 budget Commune n° 2020-057 du 31 août 2020 n'a pas été prise.

DPU non exercés : vente Dowd/Gauthier F 389, Monteux/Journeaux, ZR 98, Odye/Anh HO ZS 274

DLVA Renouvellement de la conférence intercommunale du logement : Désignation d'un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à cette conférence : à l'unanimité M. AMBROSI Robert est désigné comme titulaire et M. COCUAUD Alain comme suppléant.

N° 2020-057 – DLVA CLET : Désignation d'un délégué titulaire et un suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET). Vote sans procéder au scrutin secret, à l'unanimité. Sont élus comme délégué titulaire Monsieur Gilles MEGIS et comme délégué suppléant : Mme DEAUZE Marie-Christine. Accord à l'unanimité. Faire délibération.

N° 2020 - 058 – Convention groupement de commandes Sud Verdon : Afin de réaliser des travaux de voirie communale, de faire des économies d'échelle par mutualisation des quantités à traiter et obtention de prix plus avantageux, un groupement de communes avait été créé en 2011 puis en 2016. Les communes d'Allemagne en Provence, d'Esparron-de-Verdon, de Montagnac Montpezat, de Moustiers-Sainte-Marie, Puiisson, Quinson, Roumoules, Sainte Croix du verdon, Saint Laurent du Verdon, Saint Martin de Brômes et Valensole souhaitent reconduire ce groupement de commandes. La commune de Roumoules souhaite participer à ce groupement avec un montant minimum annuel de travaux de 30 000 euros. Prendre la délibération nécessaire. À l'unanimité.



Enfouissement réseau Télécom route de Puimoisson :

Information sur les bons de commandes et les conventions envoyés par Orange pour les travaux nécessaires à l'enfouissement des réseaux télécom sur cette route d'un montant de 7 601.61 HT pour la tranche avant ZA et 4 141.92 HT pour la tranche après ZA.

M. NESTERCZUK Dany arrive en conseil à 21h15.

N° 2020-059 – Délibération modificative n°2 budget

Commune : DI - Compte 2151 103 – 2 760.00 ; DI compte 2051 94 + 2 760.00. Faire délibération, à l'unanimité.

Elagages platanes : Accord pour les devis de La société Altitude Paysage d'un montant de 1 720.00 € HT pour la taille des platanes, de 450.00 euros HT pour la suppression des écorces qui abritent le tigre et pour le devis de 1 425.00 euros HT pour le traitement du tigre en trois phases en 2021. À l'unanimité.

Rapports des services eau potable, d'assainissement collectif et non collectif RPQS 2019 : Avis favorable pour ces rapports, à l'unanimité.

N° 2020-060 – Radars pédagogiques : Accord pour le devis de maintenance proposé par la société IMS services à Wittelsheim pour un montant annuel de 850 euros HT. Faire la délibération, à l'unanimité.

Panneaux photovoltaïques : Informations.

Dénomination des rues : A étudier.

Machine à glaçons : Demander des devis car la machine de la salle polyvalente ne fonctionne plus.

Séance du 26 octobre 2020

Adoption du compte rendu de la séance du 28 septembre 2020, à l'unanimité.

DPU non exercés : vente Ferrela/Calisti p F 89,

Cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts à 11h30. Commander une gerbe au fleuriste de Riez. Pour la Toussaint mettre 4 chrysanthèmes au Monument aux morts et 1 sur la tombe de Pierre GUILLAUMOND.

N° 2020 - 061 PLU Intercommunal : la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) N°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique à la communauté d'agglomération de la compétence PLU sauf opposition des communes. La commune de Roumoules s'oppose au transfert du PLU à la DLVA. Faire délibération. A l'unanimité.

Information : un arrêté d'opposition au transfert automatique des pouvoirs de police du Maire relatifs aux compétences transférées à DLVA (collecte des déchets ménagers, assainissement collectif et non collectif, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, voirie d'intérêt communautaire et équilibre social de l'habitat) est pris par Monsieur le Maire de Roumoules.

↳ **N° 2020 - 062 – Convention groupement de commandes**

Sud Verdon : Afin de réaliser des travaux de voirie communale, de faire des économies d'échelle par mutualisation des quantités à traiter et obtention de prix plus avantageux, un groupement de communes avait été créé en 2011 puis en 2016

Les communes d'Allemagne en Provence, d'Esparron-de-Verdon, de Montagnac Montpezat, de Moustiers-Sainte-Marie, Quinson, Roumoules, Saint Laurent du Verdon, Saint Martin de Brômes et Valensole souhaitent reconduire ce groupement de commandes. La commune de Roumoules souhaite participer à ce groupement avec un montant minimum annuel de travaux de 30 000 euros. Prendre la délibération nécessaire. À l'unanimité. Annule et remplace celle du 28 septembre n° 2020-058.

N° 2020 - 063 – Demande de subvention exceptionnelle 2020 du Collège Maxime Javelly à Riez pour financer la chorale : Accord pour donner 150 € de subvention. Faire délibération, à l'unanimité.

Régime indemnitaire : Accord pour une augmentation aux employés en activité. À l'unanimité

Investissements 2021 : voirie route de Beard, aménagement des abords du village, achat tracteur, panneaux signalisation.

N°2020 - 064 – Catastrophe Alpes Maritimes : Accord pour donner une subvention exceptionnelle suite au passage de la tempête Alex dans l'arrière-pays niçois du 2 au 3 octobre 2020 d'un montant de 2 000 euros. Faire délibération. À l'unanimité.

Plan communal de sauvegarde et Dicrim : A réaliser.

Renouvellement de la convention avec le centre aéré de Riez : A étudier.

Collectifs soignants : information.

Compte rendu Bureau du CPTS du Verdon (Communauté professionnelle territoriale de santé) : information.

Contrat JVS Mairistem maintenance matériel : renouvellement du contrat de maintenance du matériel intervention sur site.

Voisins vigilants et solidaires : A étudier.

Séance du 2 décembre 2020

Adoption du compte rendu de la séance du 26 octobre 2020, à l'unanimité.

DPU non exercés : vente Bizot/Gibert ZS 36, Ste THEV/Doucy F 249, Jauffret/ Cocaud F 161

N° 2020 - 065 Délibération modificative Budget commune n° 3 virement de crédit : 21311 123 + 6 600 ; 2181 94 + 200 ; 2184 94 + 360 ; 2135 130 + 840 ; 2151 103 – 8000. A l'unanimité.

N° 2020 - 066 Délibération modificative Budget commune n° 4 virement de crédit : 6531 + 4000 ; 65548 + 1000 ; 6574 + 2000 ; 022 – 7000. A l'unanimité.

N° 2020 - 067 Travaux de voirie 2021 chemin des Antennes partie 1 : Accord pour ces travaux. Demander la subvention DETR 2021 sur ces travaux d'un montant de 114 000 HT. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2020 - 068 Travaux de voirie 2021 chemin des Antennes partie 1 : Accord pour ces travaux. Demander la subvention des amendes de police 2021 sur ces travaux d'un montant de 114 000 HT. Faire délibération. A l'unanimité.

LA VIE MUNICIPALE

N° 2020-069 - Maintien du service commun d'instruction du droit des sols avec la DLVA :

Compte tenu de la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des actes et des autorisations d'urbanisme le 1^{er} juillet 2015, entérinée par la loi « ALUR » du 26 mars 2014, la communauté d'agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération » a approuvé en 2015 la création d'un service commun « Urbanisme réglementaire ». Ce service commun instruit les actes et autorisations délivrés sur le territoire de la commune et qui relèvent de la compétence du maire au nom de la commune soit les permis de construire (PC), permis d'aménager (PA), permis de démolir (PD), certificats d'urbanisme dits « opérationnel » (CUB) au sens de l'article L 410-1-b) du code de l'urbanisme, permis modificatifs, les prorogations, les transferts et les retraits.

Accord pour le maintien de ce service commun et accord pour signer les conventions avec la DLVA. Faire délibération, à l'unanimité.

Plan communal de sauvegarde et Dicrim : information.

N° 2020-070 - Nomination des rues, des voies et des chemins : Présentation des nominations des chemins, des voies et des rues. Accord à l'unanimité. Faire délibération.

Centre aéré de Riez : Par courrier, Monsieur le Maire de Riez nous informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, les enfants de la commune ne seront plus acceptés dans ce centre.



Vous pouvez retrouver le bulletin municipal et d'autres informations sur la commune sur le site internet de la commune :



<https://www.roumoules.fr>

Fermeture des Bureaux

Secrétariat Mairie

Les jeudis 24 et 30 décembre 2020

Bibliothèque Municipale

Sera fermée les 23 et 30 décembre 2020

Reprise le 6 janvier 2021

Horaires Période hivernale (Décembre – janvier – février)
mercredi 16h00-18h00



puis reprise en mars : horaire 17h00 – 19h00



Secrétariat de la Mairie

Ouverture

du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel & fax : 04.92.77.85.02

Mail : mairie-roumoules@wanadoo.fr



SOYEZ
**ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ**



PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre commune, s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

SIMPLE ET GRATUIT
Testez vous-même!

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**
- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !

DISPONIBLE SUR  **Google Play**  Disponible sur **App Store**

État Civil

NAISSANCE



25 août 2020 Warren PEROLLE

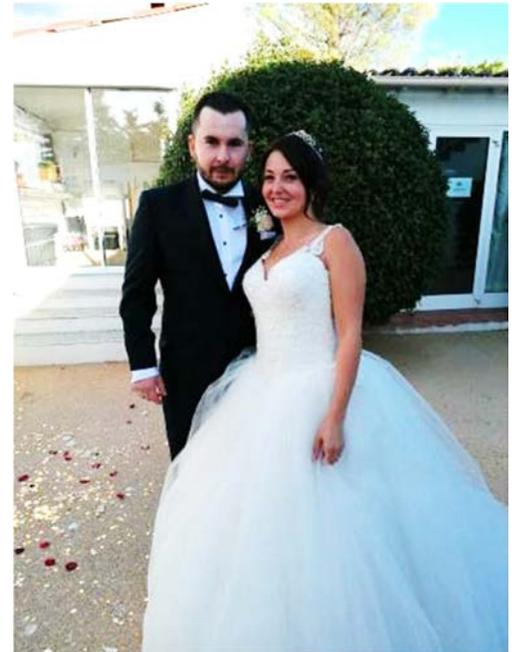
Si vous souhaitez faire paraître la photo de votre nouveau-né dans le bulletin municipal, vous pouvez nous l'envoyer directement par mail à l'adresse suivante : mairie-roumoules@wanadoo.fr

Mariage



2 octobre 2020

Tatiana, Katy LHUSSIEZ
et
Michaël, Edmond, Robert, Antoine GILIBERTI



Décès et inhumations

Rectificatif date de décès de
Mme Pétronille, Bertine COMETTI née LEPORINI décédée le 19/12/2019



- Marie, Gabrielle CEREZUELA
- Thierry BLANC
- Jeannine, Zoé NADREAU née VANTHOURNOUT
- Jacqueline BRAULT née TORRAS
- Monique MARCHETTI née VERCELLINO
- Alain, Raoul, Edouard DEAUZE
- Emile, Noël AUGARDE

Travaux réalisés au 2nd semestre 2020

Les travaux de voirie : Route de Puimoisson depuis la Zone Artisanale jusqu'à la Ferme du Commandaire. Ces travaux réalisés dans le cadre du groupement de commandes Sud-Verdon ont été finalisés cet automne : enfouissement des réseaux téléphoniques, purges des zones argileuses et reprise de la bande de roulement enrobé. Ces travaux ont été subventionnés à près de 70% par la DETR (Etat), par les amandes de police et le FODAC (Conseil Départemental 04). Cette route, très fréquentée, retrouvera très prochainement une très bonne sécurité de roulement, mais attention la vitesse est toujours limitée à 50 km/h et 30 km/h au niveau de la zone d'activité.

Le groupement de commandes Sud-Verdon rassemblant 11 communes du Plateau arrive à terme le 10/01/2021. Devant le succès de ce partenariat, un nouveau groupement de commandes Sud-Verdon est en train d'être mis en place avec les communes, il sera effectif à partir de 2021 jusqu'en 2025. Ce groupement a permis aux communes de réaliser d'importantes économies d'échelle sur les travaux de voirie.

La reprise du Chemin de terre depuis Verdillon jusqu'à la limite avec la commune de Moustiers Sainte Marie (16%) par l'entreprise Thierry RAPHEL. Très dégradé par les pluies, il a été requalifié et compacté. Travaux effectués au début de l'été.

Le renouvellement de l'informatique de l'école a été réalisé durant l'été et opérationnel pour la rentrée. Programme subventionné à 80% par la DETR.

Grilles de protection : elles ont été réalisées par l'entreprise locale Jean-Claude LEPORINI et posées devant les climatiseurs dans la cour de l'école pour éviter tout accident avec les enfants.

Le raccordement de la Fontaine de la Rue grande à la surverse de la source BASSAC a été réalisé par nos agents David et Alberto. Désormais ce sont 4 fontaines qui ne sont plus raccordées au réseau d'eau potable et nous permet de réaliser de sérieuses économies financières tout en privilégiant le plaisir de voir couler l'eau de nos fontaines publiques.

La reprise en calades autour du monument aux Morts et de la Croix sur la Place du 19 Mars 1962 et autour des platanes de la Place de la République a été également réalisée par nos agents communaux.

Pour rire...

Le maître propose aux élèves de faire une dissertation sur le thème "Si vous étiez P.D.G...". Quand il ramasse les copies, Toto rend une feuille blanche. Alors il demande :

- Toto, peux-tu me dire pourquoi tu as rendu une feuille blanche ?
- C'est parce que ma secrétaire n'est pas encore arrivée, m'sieur !

Les travaux d'aménagement de la médiathèque au-dessous de la mairie sont en passe d'être terminés pour une réception en début d'année prochaine. Après consultation, ce sont des artisans locaux et du village qui ont été retenus. Une belle réalisation pour le village ! Ces travaux ont été financés par une subvention de la Région au titre du FRAT. Avec une surface importante, ces locaux permettront d'accueillir, outre la médiathèque, des salles d'exposition, des ateliers pour les enfants et les adultes, un point public. Reste sa future dénomination, mais nous avons déjà quelques idées.

La dénomination des chemins communaux périphériques : Dans le cadre du futur déploiement de la fibre optique sur le territoire communal, prévu pour 2021, et pour que chaque habitant intéressé puisse souscrire à une offre d'accès, il a fallu référencer toutes les adresses de façon exacte y compris pour les fermes et maisons écartées. Une commission municipale a travaillé pour baptiser tous les chemins communaux en essayant de reprendre, dans la mesure du possible, des noms de chemins ou de lieux-dits déjà connus par nos habitants. En 2021, une opération de panneautage sera réalisée.

Quai de l'abri de bus : La société Colas mandatée par la DLVA, compétente au titre de la mobilité, a réalisé le quai d'arrêt de l'abri de bus sur la place du 19 mars 1962. Désormais ce quai adapté aux personnes à mobilité réduite correspond aux normes de sécurité en vigueur et permet un accès plus aisé à tous les voyageurs



Pour rire...

A quatre heures du matin, le téléphone sonne dans un supermarché.

- Monsieur, à quelle heure ouvre votre supermarché ?
- A huit heures ! Dit le gérant furieux qui raccroche aussitôt.

5 minutes plus tard, le téléphone sonne à nouveau.

- S'il vous plaît monsieur, vous ne pouvez pas ouvrir un peu plus tôt ?
- Pourquoi, vous êtes si pressés d'y entrer ?
- Non monsieur, pas d'y rentrer mais d'en sortir !

Cérémonie du 11 novembre

Malgré le contexte sanitaire qui ne permettait pas de célébrer des cérémonies ouvertes au public, le Conseil Municipal a tenu à organiser une cérémonie très simple rassemblant quelques personnes pour honorer la mémoire de nos morts de 1914-1918 ainsi que celle de nos soldats morts pour le France en opérations extérieures depuis 2019. Beaucoup de ces hommes ont été tués au Mali dans les combats qui nous opposent à l'ennemi : l'islamisme radical. Comme leurs frères d'armes de 1914-1918, ils ont donné leur vie pour leur pays et tout ce qu'il représente. Ne les oublions pas !

Bienvenue à ...



Pour rappel ...



Assistante Maternelle Agréée accueille vos enfants âgés de 0 à 3 ans dans une maison sécurisée avec jardin à ROUMOULES

Patiente, douce et attentive je propose aux enfants différentes activités selon leur âge et leurs envies. Je propose aussi plusieurs sorties au cours de la semaine (RAM, parc, balade...)

Longue expérience dans le domaine de la petite enfance.

Départ à la retraite



L'année dernière, le 13 décembre, lors de l'apéritif de fin d'année qui regroupe le personnel, les conseillers municipaux et leurs conjoints, une émouvante cérémonie a eu lieu. Nous fêtons tous ensemble le départ à la retraite de notre Denise bien aimée, connue de tous dans le village. Après 33 ans passés au service de la commune, à l'école et plus particulièrement à la cantine scolaire, notre Denise a fait valoir ses droits à une retraite juste et méritée. Elle a reçu avec beaucoup d'émotion la médaille de la ville et plein de cadeaux. Elle n'a pas pu retenir quelques larmes tant l'émotion était grande. Elle s'est entièrement dévouée à son métier. Nous lui sommes très reconnaissants. Les habitants du village et tous les enfants qu'elle a vu grandir à l'école et qu'elle a aussi beaucoup consolés ne peuvent que s'associer à nous pour lui souhaiter une longue et heureuse retraite.

Merci à toi Denise



Check up santé

L'année dernière nous avons en collaboration avec la MUTUALITE de FRANCE, la COMAID et France REINS organisé une action de dépistage appelée : CHECK UP SANTE.

Cette action programmée sur une journée, avec la participation de plus de 15 professionnels du système de santé, avait connu un franc succès. En effet plus de 90 personnes étaient venues se faire tester. Fort de ce succès nous avons décidé de reconduire cette opération le 22 octobre 2020. Mais, les organisateurs proposent et la COVID dispose. L'organisation était en place il ne restait plus qu'à lancer la campagne d'information.

C'est alors que la note préfectorale est tombée : les rassemblements dans les salles polyvalentes sont limités à trente personnes y compris les organisateurs.

C'est donc contraints et forcés que nous avons dû renoncer. Mais ce n'est que partie remise. Dès que les conditions sanitaires le permettront, nous réorganiserons de nouveau ce CHECK UP SANTE.

Alain COCUAUD

Commission sociale

Dans notre Commune et comme partout en FRANCE il était prévu que la crise sanitaire aurait des répercussions économiques et sociales. Malheureusement, les experts ne se sont pas trompés.

Le chômage partiel ou pas, a touché une partie de la population et principalement les travailleurs saisonniers. Les pertes de salaires ont généré des difficultés financières plus ou moins importantes.

Comme toujours la Commune de ROUMOULES par l'intermédiaire de la commission sociale a joué son rôle ; des actions financières mais aussi des aides administratives ont été mises en place. Elles ont permis à certains et certaines de respirer un peu mieux.

En cas de difficulté n'hésitez pas à faire appel aux services communaux.

Alain COCUAUD



Plans d'urgences

PLAN DEPARTEMENTAL D'ALERTE ET D'URGENCE AU PROFIT DES PERSONNES AGÉES ET HANDICAPÉES, EN CAS DE RISQUES EXCEPTIONNELS : Le Registre Nominatif

La commune de Roumoules est chargée de constituer un **Registre Nominatif**, confidentiel, des personnes vulnérables afin de pouvoir les informer et les contacter lors du déclenchement du **Plan d'Alerte et d'Urgence départemental** à l'occasion de risques exceptionnels et notamment lors de l'activation du Plan Canicule.

Peuvent s'inscrire sur le Registre Nominatif :

- **les personnes âgées de plus de 65 ans** résidant à leur domicile ;
- **les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail** et résidant à leur domicile,
- **les personnes adultes handicapées reconnues inaptes au travail** résidant à leur domicile et bénéficiant d'une des prestations suivantes : AAH, ACTP ou carte d'invalidité.

Ce recensement repose sur une **démarche volontaire** des résidents de Roumoules concernés. Les personnes déjà inscrites sur le registre n'ont pas à renouveler leur inscription chaque année. Toutefois, il est demandé aux inscrits ou à leurs proches, de bien vouloir communiquer au secrétariat de la Mairie **tout changement de situation (nouvelles coordonnées lors de changement d'adresse, par exemple)**. En cas de déménagement sur une autre commune, les personnes concernées devront se réinscrire auprès de la Mairie de leur nouvelle commune.

En cas de déclenchement du plan canicule, les personnes désignées par le Maire, contacteront régulièrement les personnes inscrites pour s'assurer que tout va bien et leur proposeront une visite à domicile si nécessaire. Ils rappelleront également les consignes élémentaires pour éviter les risques de déshydratation.

Choisissez votre mode d'inscription : sur place ou par courrier

Les personnes âgées ou handicapées isolées peuvent s'inscrire ou se faire inscrire par un proche au secrétariat de la Mairie, ou appeler le secrétariat pour qu'une personne désignée par le Maire se déplace, pour enregistrer l'inscription. Vous pouvez également télécharger et remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site internet de la commune « <https://www.roumoules.fr/informations-pratiques/>, onglet téléchargement » et le retourner par courrier à la Mairie - 34 rue Grande - 04500 Roumoules.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : L'Annuaire Opérationnel

Dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, définissant, au regard des risques connus d'ordre naturel, technologique et sanitaire, l'organisation et les moyens mis en place par la collectivité pour assurer l'alerte et la protection de la population en cas d'évènements de sécurité civile, le Maire collecte des informations supplémentaires au sein d'un **Annuaire Opérationnel**.

Ces informations vont pouvoir concerner non seulement les personnes en situation de vulnérabilité particulière inscrites dans le registre nominatif, **si elles l'ont accepté, mais encore toute autre personne ayant souhaité intégrer ce dispositif général d'alerte et d'information**.

Tout recensement de données complémentaires à celui opéré dans le cadre et dans les conditions prévues par le CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) pour le Plan d'Alerte et d'Urgence (élargissement du champ des personnes et des données concernées) doit intervenir dans le respect des dispositions du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). En particulier, l'enregistrement de données au sein de ce deuxième Registre doit également et systématiquement être fondé sur des **démarches volontaires**, conformément à la logique adoptée par le législateur pour les registres « Plan d'Alerte et d'Urgence au profit des personnes âgées et handicapées ».

De plus, il ne peut légalement porter que sur des données pertinentes et proportionnées par rapport à l'objectif poursuivi, consistant à apporter une assistance personnalisée aux intéressés. Ainsi, le recueil d'informations relatives à l'état de santé des personnes, aux conditions de vie et éventuelles difficultés sociales devra être strictement limité au besoin d'en connaître, par les services d'aide aux fins d'assurer une prise en charge adéquate et optimale.

Choisissez votre mode d'inscription : sur place ou par courrier

Comme pour le registre nominatif précédent, les personnes âgées ou handicapées isolées peuvent s'inscrire ou se faire inscrire par un proche au secrétariat de la Mairie, ou appeler le secrétariat pour qu'une personne désignée par le Maire se déplace, pour enregistrer l'inscription.

Vous pouvez également télécharger et remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site internet de la commune « <https://www.roumoules.fr/informations-pratiques/>, onglet téléchargement » et le retourner par courrier à la Mairie - 34 rue Grande - 04500 Roumoules.

Ces deux registres sont distincts ; bien qu'ils soient similaires, il n'y a pas de transfert automatique du Registre Nominatif vers l'Annuaire Opérationnel et vice-versa. C'est une **démarche volontaire**.

Les personnes déjà inscrites sur le Registre Nominatif, doivent demander leur inscription sur l'Annuaire Opérationnel du Plan Communal de Sauvegarde.

Nous vous rappelons que **TOUTES** ces données, sont **STRICTEMENT CONFIDENTIELLES**, et ne sont ni vendues, ni communiquées à un quelconque organisme. Le Préfet est la seule personne à pouvoir consulter ces Registres.

Nous sommes tenus au Secret Professionnel.



L'ACTIVITE COMMUNALE



**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
DEMANDE D'INSCRIPTION SUR L'ANNUAIRE OPERATIONNEL
DE LA COMMUNE DE ROUMOULES**

Cadre réservé à l'Administration

Numéro d'enregistrement

PCS |_|_|_|_| / |_|_|_|

Dispositif permanent et général d'alerte à la population
Prévu par décret n°2005-1156 pour appliquer la loi n°2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile.

S'inscrire à l'annuaire opérationnel et renseigner tous les champs du formulaire sont facultatifs. L'inscription permet un service personnalisé, **ce qui n'exclut aucune personne** de bénéficier des secours.

Je soussigné(e) :

NOM : _____ Prénoms : _____

Né(e) le : ___/___/_____

Adresse : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___

Sollicite l'inscription à « l'Annuaire Opérationnel » des personnes à contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en qualité de :

- 1 personne âgée de 70 ans et plus
- 2 personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- 3 personne handicapée
- 4 personne fragile pour d'autres raisons. Précisez : _____
- 5 habitant de la commune

J'atteste être :

- A sous assistance respiratoire
- B à mobilité réduite
- C sous assistance d'un appareillage électrique
- D sous dialyse
- E personne isolée
- F personne immobilisée (alitée)
- G personne malade
- H autre (à préciser) : _____

Coordonnées du médecin traitant :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Téléphone : ___/___/___/___/___

- Je consens à ce que les données relatives à mon état de santé soient enregistrées dans l'« Annuaire Opérationnel » des personnes à contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Fait à _____, le ___/___/_____

Signature : _____

Accessibilité du logement : Plein pied Étage. Précisez : _____

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont **facultatives**. Elles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif permanent et général d'alerte à la population dit « Plan Communal de sauvegarde » (PCS) et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité. Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de ROUMOULES. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de ROUMOULES, ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés », vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à MAIRIE - 34 rue grande - 04500 ROUMOULES ou par courriel : mairie-roumoules@wanadoo.fr

L'ACTIVITE COMMUNALE

Moyen de locomotion : OUI NON

Je certifie bénéficiaire :

SAD D'un service d'aide à domicile :

Intitulé du service : _____
Adresse : _____
Code Postal : ____/____/____/____ Ville : _____
Téléphone : ____/____/____/____

SID D'un service de soins infirmiers à domicile :

Intitulé du service : _____
Adresse : _____
Code Postal : ____/____/____/____ Ville : _____
Téléphone : ____/____/____/____

PRTA D'un autre service (portage des repas à domicile, téléalarme, ...) : _____

Intitulé du service : _____
Adresse : _____
Code Postal : ____/____/____/____ Ville : _____
Téléphone : ____/____/____/____

D'aucun service à domicile

Personne(s) de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM : _____	NOM : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____
Lien avec vous : _____	Lien avec vous : _____

Je soussigné(e), M : _____,

Atteste avoir été informé(e) que :

- l'inscription à l'Annuaire Opérationnel n'est soumise à **aucune obligation** et **chaque renseignement de ce questionnaire est facultatif** ;
- les informations recueillies seront transmises à la commune de ROUMOULES dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, dispositif permanent et général d'alerte à la population ;
- cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.

Fait à : _____, le : ____/____/____

Signature : _____

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont **facultatives**. Elles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif permanent et général d'alerte à la population dit « Plan Communal de sauvegarde » (PCS) et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité. Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de ROUMOULES. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de ROUMOULES, ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés », vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à MAIRIE - 34 rue grande - 04500 ROUMOULES ou par courriel : mairie-roumoules@wanadoo.fr



DICRIM

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Police ou Gendarmerie

Mairie	
Téléphone	04 92 77 85 02
Astreinte	
Fax	04 92 77 85 02
Mail	mairie-roumoules@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi De 9 heures à 12 heures

Sites internet utiles :

Services de l'état des Alpes-de-Haute-Provence :
http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les risques majeurs :
http://www.prim.net

Pour en savoir plus sur les risques du département :
http://www.risquesmajeurs.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Pour plus de renseignements sur notre commune :
www.roumoules.fr

L'alerte sur la commune :

- En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :
- les cloches de l'église : tocsin,
 - la diffusion de messages par les haut-parleurs,
 - la municipalité, en porte à porte ou téléphone,
 - la distribution de consignes.

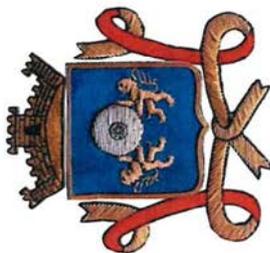
**DOCUMENT
À CONSERVER**

Édition 2020

Commune de ROUMOULES

DICRIM simplifié

Document d'Information Communal
sur les **RISQUES Majeurs**



Le mot du maire

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Roumoules fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

- Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :
- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance.
 - que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03 du code de l'environnement, dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site : **www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr**, rubrique IAL (bas de page à droite).

Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès).

Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

La canicule

⇨ il fait très chaud

⇨ la température ne descend pas la nuit

⇨ le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir ?

- boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l / jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour,
- ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses,
- maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- prendre des nouvelles de l'entourage,
- pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé,
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise.



LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

DANS TOUS LES CAS		CONSIGNES SPECIFIQUES	
AVANT	<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une radio portable équipée de piles, - une lampe de poche (piles à vérifier), - une réserve d'eau potable, - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent), - s'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde. 	PENDANT	<p>APRÈS</p> <ul style="list-style-type: none"> - écouter la radio, - évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses, - se mettre à la disposition des secours.
	<p>Écouter la radio France-Info et radios locales</p>  <p>Pour information sur l'évolution de la situation.</p>	<p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école sauf cas de nécessité vitale</p>  <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants.</p>	<p>Évacuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - couper les réseaux (gaz, électricité, eau), - sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité, - se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation, - dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues. <p>Confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, - fermer portes et fenêtres, les calfeutrer, - arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation, - boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides, - dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

 <p>Inondations - Crues</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne pas s'engager sur une route inondée, - respecter les déviations mises en place, - fermer les ouvertures, - couper le gaz et l'électricité, - évacuer sur préconisation des autorités ou des secours, - se réfugier sur un point haut (étage, colline...). 	 <p>Chutes de neige</p> <ul style="list-style-type: none"> - se renseigner sur l'état des routes, - limiter les déplacements ; rester chez soi dans la mesure du possible, - protéger les canalisations contre le gel, - ne pas toucher les fils électriques tombés au sol. 	 <p>Tempêtes – Vent violent</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter les déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi, - ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre, - ne pas toucher les fils électriques tombés au sol, - ne pas intervenir sur une toiture, - pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone, - respecter les déviations mises en place. 	
 <p>Feux de forêts</p> <p>AVANT : Débroussailler, entretenir les abords des habitations.</p> <p>PENDANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement, - s'éloigner dos au vent, - respirer à travers un linge humide, - asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie. 	 <p>Séisme</p> <p>PENDANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur, - éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches...; - ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz). <p>APRÈS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - couper le gaz et l'électricité ; pas de flamme, - évacuer et s'éloigner des bâtiments; rejoindre un endroit dégagé (place...), - se conformer aux consignes données par les autorités. 	 <p>Chutes de blocs - Glissement de terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> - se conformer aux consignes données par les autorités, - respecter les déviations mises en place, - ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse, - se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé, - fuir latéralement ; s'éloigner du point d'effondrement. 	
	 <p>Risque industriel – Nuage toxique Transport de Matières Dangereuses</p> <ul style="list-style-type: none"> - se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement, - ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle, - si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent ; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, - fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations, - couper la ventilation et la climatisation. 		

Kit d'urgence



À REMPLIR

COMMENT CONSTITUER MON KIT D'URGENCE ?



Dans une situation d'urgence, certains équipements sont essentiels.
En fonction de l'évènement, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir aux besoins minimums, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

Chaque famille dispose en général de la majorité des articles cités ci-après. L'important est de les organiser de manière à y accéder rapidement.

Un sac à dos, un sac de sport ou une valise, facilement accessible (par exemple dans un placard près de la porte d'entrée) peut ainsi être préparé et contenir les éléments suivants (liste non exhaustive à adapter en fonction des risques et des particularités du foyer) :

LOCALISATION DE MON KIT D'URGENCE :

Lieu de rangement du kit :

L'ÉQUIPEMENT À PRÉPARER À L'AVANCE

- **Pour me signaler auprès des secours**
 - Sifflet
 - Torche clignotante, lampe torche (avec piles de rechange ou rechargeable)
 - Tissu ou panneau « SOS » de couleur vive
 - Gilets fluorescents
- **Pour subvenir aux besoins de nourriture et de boisson**
 - 1 à 2 bouteilles d'eau par personne
 - Aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits (fruits secs, conserves...)
 - Quelques couverts, ouvre-bouteille, couteau multi-fonctions
 - Autre (aliments pour bébé ou régime particulier)
- **Pour administrer les premiers soins**
 - Trousses médicales de 1^{er} soin : pansements, sparadrap, paracétamol, désinfectant, antidiarrhéique, produit hydro-alcoolique pour les mains...

➤ Pour quitter mon habitation en toute tranquillité

- Photocopie des papiers administratifs : papiers personnels, carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé des membres de la famille et des animaux domestiques, ordonnances, carte vitale, livret de famille, etc.
- Double des clés de la voiture
- Double des clés de la maison
- Un peu d'argent liquide

➤ Pour rester informé de l'évolution de l'évènement

- Radio à piles (et piles de rechange)

➤ Pour conserver un minimum d'hygiène et pour me préserver du froid

- Brosse à dents
- Serviettes
- Autre produit d'hygiène (couches...)
- Vêtements chauds
- Couverture de survie

➤ Pour pouvoir prétendre à une indemnisation

- Photocopie des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés aux risques (multirisque habitation, automobile, responsabilité civile).
- Appareil photo

➤ Pour m'occuper durant la mise à l'abri ou sur le lieu d'évacuation

- Jeux pour enfants et adultes (cartes, dominos...)
- Livre, revues...

L'ÉQUIPEMENT À PRENDRE À LA DERNIÈRE MINUTE

➤ Pour rassurer les proches et communiquer avec les secours

- Téléphone portable + chargeur

➤ Pour administrer les soins particuliers

- Médicaments spécifiques (diabète, allergies...)

➤ Pour assurer mes démarches personnelles

- Papiers d'identité
- Chéquier et carte bleue

DLVA

Collecte des Sapins de Noël



**DONNEZ À VOTRE SAPIN
L'OCCASION D'ÊTRE VALORISÉ
2 FOIS À NOËL !**

Pour ne pas finir aux ordures ménagères,
la DLVA propose de valoriser vos sapins :
ils seront broyés pour servir de
combustible pour les chaudières à bois
ou comme paillage et/ou compost
pour protéger et enrichir les sols.



L'objectif est de ne pas les collecter dans les bacs à ordures ménagères.

**Cette collecte aura lieu du
4 au 15 janvier 2021.**

Des barrières seront installées avec des affiches **sur le parking Route de Puimoisson au niveau des containers de tri et colonne des cartons**



Guide à destination des riverains et usagers des cours d'eau

Ce guide précise les droits des riverains et usagers mais également les devoirs qui sont inscrits dans la réglementation sur les milieux aquatiques. Au travers des fiches présentant les méthodes à adopter et à éviter, ce fascicule a pour ambition de diffuser les bonnes pratiques en matière d'entretien des cours d'eau par les riverains qui peuvent s'effectuer sans procédure administrative préalable. Il détaille également les opérations soumises à des procédures préalables.

Ce fascicule est téléchargeable

http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/content/download/22038/127715/file/Guide_FINAL_PHOTO.pdf

La préfecture a également ouvert une page dédiée à la cartographie des cours d'eau :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Cartographie-des-cours-d-eau>

Sans portée juridique, cette cartographie permet de porter à connaissance des attendus de l'administration vis-à-vis des usagers concernant l'application du code de l'environnement. Attention, les riverains d'écoulements non cartographiés se doivent de vérifier la nature de cet écoulement avant d'engager toute opération d'aménagement.

En cas de doute ou d'informations techniques supplémentaires, il est souhaitable de contacter la DDT ou la structure gestionnaire des cours d'eau et milieu aquatique vous concernant (PNRV, Syndicat mixte selon le cours d'eau dont vous êtes propriétaire) quelle que soit l'intervention envisagée. La liste des autres contacts ressource est reprise en fin de guide.

Cendres de cheminée

Où jeter vos cendres de cheminée

Aux ordures ménagères résiduelles ? Dans le jardin ? Si vous cherchez la réponse sur internet vous trouverez plusieurs informations et qui seront souvent contradictoires.



Vous pouvez les jeter aux ordures ménagères à condition de.....

De manière générale, le moyen le plus écologique de se débarrasser de ses cendres, est de les jeter avec les ordures ménagères résiduelles. Mais attention, il faut d'abord s'assurer que les cendres soient froides, autrement de la fumée pourrait apparaître dans votre poubelle. Les cendres doivent donc être laissées à **refroidir pendant 48h** à l'intérieur du poêle à bois. Si le poêle doit être vidé avant ce délai de 48h, il faudra les laisser dans un seau à cendres.

Conseils pour manipuler les cendres :

- Utiliser votre aspirateur pour enlever les cendres de votre poêle à bois pourrait l'endommager. Assurez-vous de n'utiliser qu'un aspirateur de cendres, ils sont conçus spécialement pour cet usage.
- Afin d'éviter que de la poussière provenant des cendres ne se répande dans votre maison, mettez un couvercle sur votre bac à cendres lorsque vous les transportez vers la poubelle.
- Même les cendres provenant uniquement de bois de chauffage ne doivent pas être mises dans le jardin.

Le saviez-vous ? Les cendres peuvent avoir une seconde vie : Jardin, ménage, linge.....

<https://www.consoglobe.com/faire-cendres-bois-cheminee-3873-cg>



Loueur de meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Les hébergeurs trouveront toute l'information nécessaire à leur activité de loueur de meublé de tourisme et chambre d'hôtes (DECLALOC, plateforme taxe de séjour, impôts, etc...)

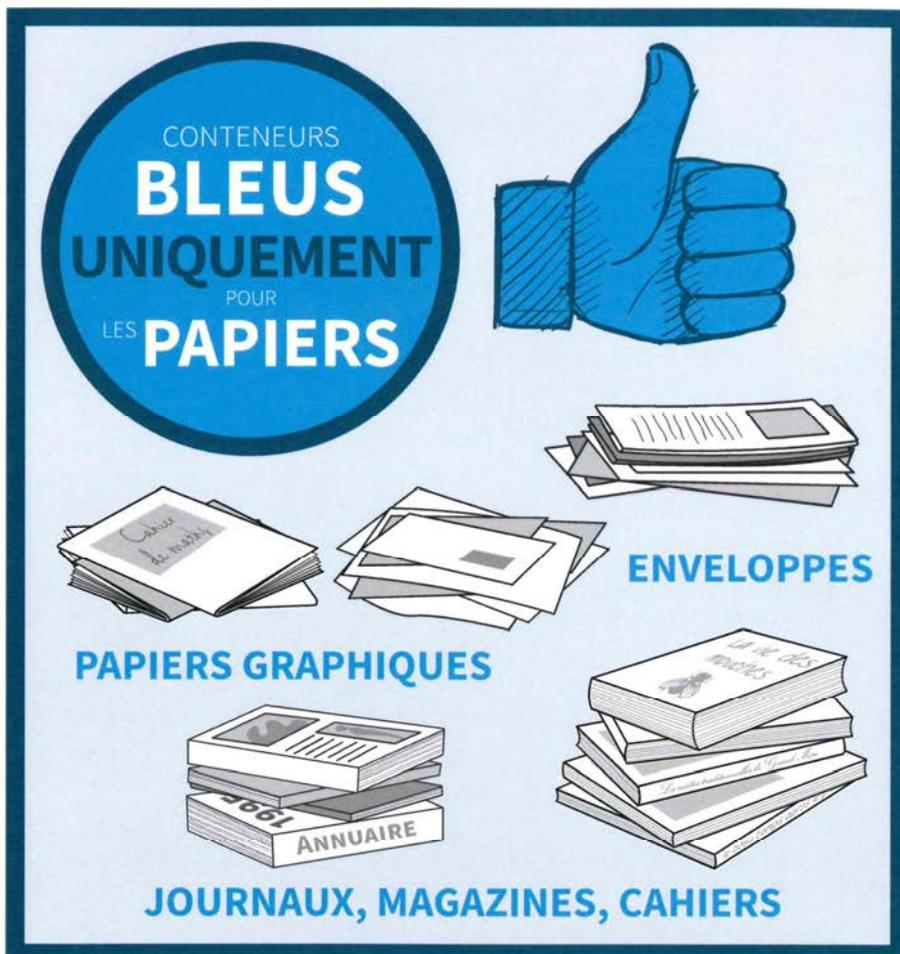
<https://www.durance-luberon-verdon.com/informations-hebergeurs.html>

- déclaration de mise en location d'un meublé de tourisme ou d'une chambre d'hôtes (DECLALOC)
- plateforme d'information, de déclaration et de paiement des taxes de séjour de Durance Luberon Verdon Agglomération
- Greffe du tribunal de commerce de Manosque (obtenir un numéro de SIREN obligatoire)
- classement en étoile un meublé de tourisme (ATOUC France)
- informations fiscales les services des impôts des entreprises du Centre des Finances Publiques de Manosque
- connaître toutes les obligations de l'hébergeur Impots.gouv.fr – locations de meublés tourisme

Tout hébergeur qui a une adresse mail, doit faire la déclaration de mise en location de son meublé de tourisme ou de sa chambre d'hôtes sur DECLALOC.FR **OBIGATOIREMENT**, et non sur papier.

<https://www.declaloc.fr/>

Tri sélectif



Aides aux entreprises

Ces informations ont été recensées par le service développement économique de la DLVA



RÉCAPITULATIF DES AIDES AUX ENTREPRISES

CRISE SANITAIRE NOVEMBRE 2020

AIDES DLVA :

Prise en charge par DLVA d'un abonnement d'un an (valeur : 230€ TTC) à la plateforme de vente en ligne OMonDrive. Cette offre permet au commerçant de vendre en ligne jusqu'à 25 produits. L'abonnement inclut également la formation et l'appui technique.

Prise en charge sous conditions :

- Fermeture administrative
- Code NAF ciblé
- Siège social et activité sur DLVA
- Avoir une boutique (vitrine)

NB : le chiffre d'affaires généré par le «Click and Collect» est neutralisé pour le calcul du fonds de solidarité pour les commerces fermés administrativement.

→ Contact et information : conomie@dlva.fr

Prêt COVID Résistance :

DLVA participe financièrement au fonds mis en place par la Région PACA.

Ce fonds permet l'octroi de prêts compris entre 3 000 € et 10 000 €, pour les entreprises et associations de - de 20 salariés, sans garantie personnelle, à taux 0 et avec un différé d'amortissement de 18 mois.

Ce dispositif est opéré en partenariat avec le réseau initiative qui instruit votre dossier.

Priorité donnée aux commerces fermés et au secteur du tourisme.

→ Contact et information : conomie@dlva.fr

Les mesures d'accompagnement et de soutien aux artisans et commerçants évoluant au fil des semaines, nous vous invitons à consulter régulièrement les sites :

Pour les aides de la DLVA :

<https://conomie.dlva.fr/dlva-soutient-ses-entreprises/>

Pour les aides de l'Etat :

<https://conomie.dlva.fr/covid19-les-aides-de-letat/>

Pour les aides de la Région :

<https://conomie.dlva.fr/covid19-les-aides-du-conseil-regional-paca/>

Bons d'achat solidaires :

- Tous les commerçants peuvent s'inscrire sur la plateforme «Bons d'achat solidaires» pour être référencés.
- Les clients pourront acheter des bons d'achat solidaires sur la plateforme «Bons d'achat solidaires» de la CCI, en précisant le commerce où ils désirent dépenser leurs bons.

Ces bons d'achat seront crédités de 20 % supplémentaires (financés par DLVA). Ainsi, pour un bon d'achat de 100 € acheté, le client recevra un bon d'achat de 120 € dans le commerce qu'il aura préalablement défini

Les clients pourront dépenser ces bons sur la plateforme OMonDrive ou chez le commerçant à sa réouverture, après le confinement

→ Plus d'info : conomie@dlva.fr

Inscription : <https://enjeux04.fr/?s=bons+d%27achat+solidaires>

Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – aide mobilisable à partir de janvier 2021

- Entreprises éligibles : Entreprises sédentaires inscrites au répertoire des métiers ou au registre du commerce*, franchisés indépendants, cafés et restaurants (sous conditions), situés dans les centres villes des communes de DLVA validées, dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur à 1 000 000 € HT.

* Sauf : pharmacies, professions libérales, campings, restaurants gastronomiques, hôtels-restaurants (règlement de l'appel à projets FISAC)

- Travaux éligibles : modernisation des entreprises et des locaux d'activité : Vitrines (hors vitrophanie), devantures, enseignes, les outils numériques facilitant notamment le développement d'une offre de vente de service et de produits en ligne (Site Internet, mailing...) ainsi que les équipements permettant la mise à disposition des produits sur des horaires élargies (Distributeur par exemple).

- Pourcentage de subvention : 40 % (20 % DLVA – 20 % Etat)
Montant plancher et plafond des projets :

- Plancher : 1 000 €

- Plafond : 15 000 €

→ Contact et information : conomie@dlva.fr

Pluvial Roumoules

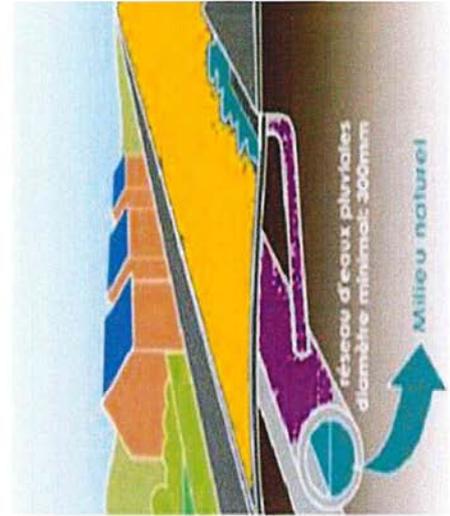


Durance Luberon Verdon
AGGLOMERATION

SERVICE PUBLIC de
GESTION des EAUX PLUVIALES
URBAINES

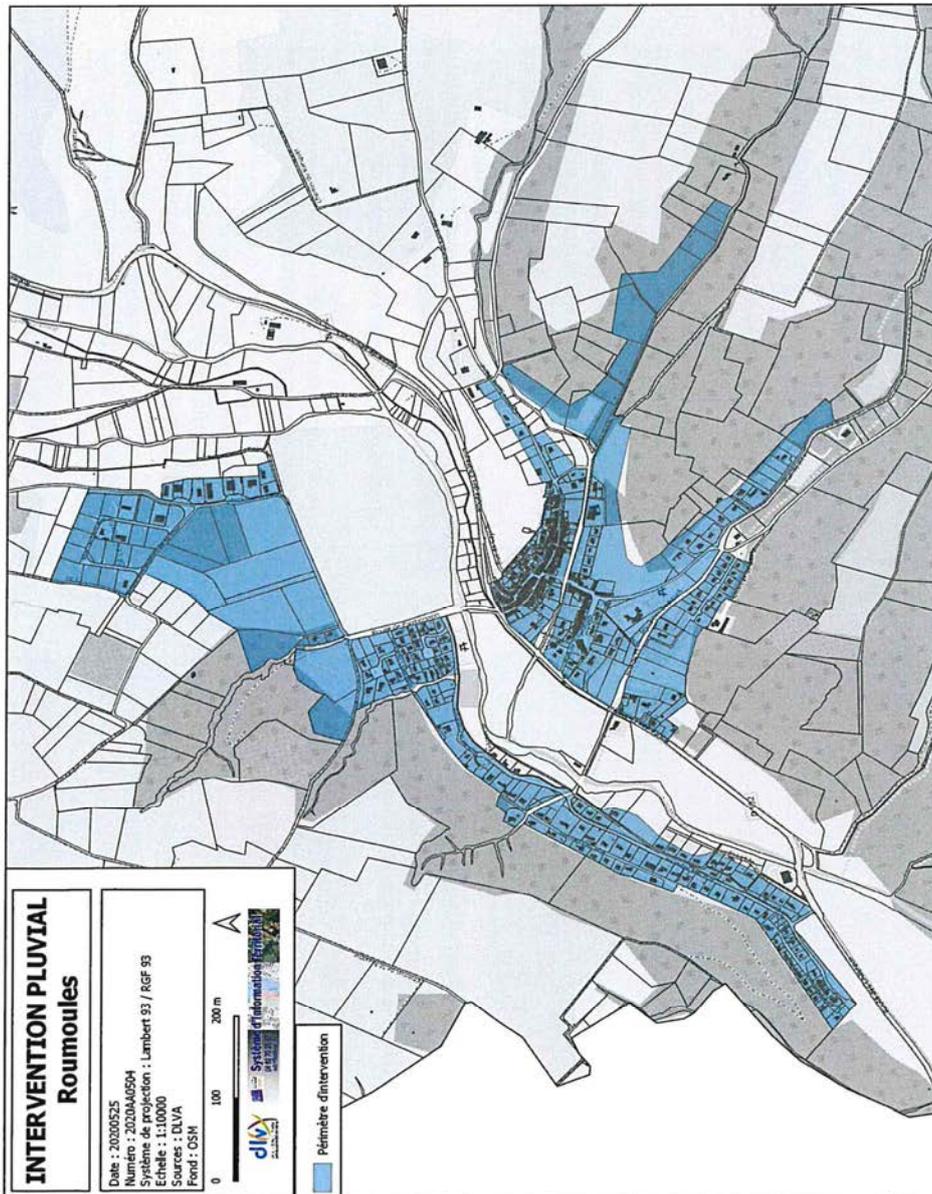


ROUMOULES



ROUMOULES

Le périmètre de compétence du Service Gestion des Eaux Pluviales Urbaines se limite aux zones urbaines des communes.



COORDONNEES du SERVICE PUBLIC de GESTION des EAUX PLUVIALES URBAINES

« pluvial-dlva@dlva.fr »



Compétence DLVA assurée par

la DLVA

Travaux neufs, renouvellements, études

Mise en place et déclinaison d'un politique de gestion des eaux pluviales à l'échelle communautaires;

Création, amélioration, renouvellement, extension de réseaux et d'ouvrages de gestion;

Accompagnement des projets d'envergure et maîtrise d'ouvrage public;

Réalisation inventaire, schéma directeur.

Construction d'un SIG, informations réglementaires (DT / DICT) et enseignements obligatoires qui relèvent de l'exploitant;

Exploitation/entretien du patrimoine

Maîtrise d'ouvrage de marchés de présentations de services pour assurer:

- l'entretien curatif de deuxième ordre avec hydrocureur des réseaux ainsi que de ses équipements, regards, ...;

Accompagnement de l'urbanisme

Avis technique sur les aménagements et l'instruction des permis de construire;

Pour les travaux de voirie

Prescriptions liées au règlement communautaire de pluvial;

Mesures compensatoires à l'imperméabilisation;

Prise en compte des risques d'inondation;

Autorisations de branchements;

Contrôles de conformités des travaux;

Divers

Traitement des requêtes des usagers, contentieux (Sauf contentieux antérieurs au transfert de compétence);

Assistance à la gestion de crise (préparation des orages intenses et coordination intercommunale

Compétence DLVA assurée par

les communes conventionnées

Accompagnement de la DLVA

L'accueil, la prise en charge le renseignement et l'orientation des usagers pour toute question ou demande relatives aux eaux pluviales urbaines

Les échanges réguliers avec la DLVA afin de lui faire connaître les dysfonctionnements éventuels rencontrés et besoins d'études et travaux à engager sur le patrimoine exploité;

La mise en œuvre des moyens de nature à garantir la continuité du service et la sécurité des usagers ou riverains;

Réalisation des contrôles de conformité des raccordements aux réseaux ;

Exploitation du patrimoine

L'intervention rapide en cas d'obstruction de canalisations, de branchements ou d'exutoires (curage curatif de premier ordre sans hydrocureur)

La surveillance des ouvrages, des réseaux, et des équipements de compétences des eaux pluviales urbaines;

La surveillance, l'entretien des ouvrages de régulation (postes de relevage, vannes de surverse,...) ainsi que les modifications éventuelles des réglages nécessaires à un fonctionnement optimal;

La surveillance, l'entretien préventif des ouvrages accessoires du réseau (curage des regards, hors réparation ou renouvellement) et des ouvrages d'engouffrement;

L'entretien des bassins de rétention (nettoyage, curage, entretien des berges);

L'entretien régulier (au moins une fois par an) des ouvrages de traitement positionnés sur le réseau (séparateurs à hydrocarbures, débourbeurs, désa-bieurs...);

Compétence des communes assurées par

les communes

Travaux

Tous travaux et fournitures de grilles, avaloirs, accodrails, gargouilles et autres caniveaux et plus généralement tous les ouvrages de collecte qui sont liés à la voirie;

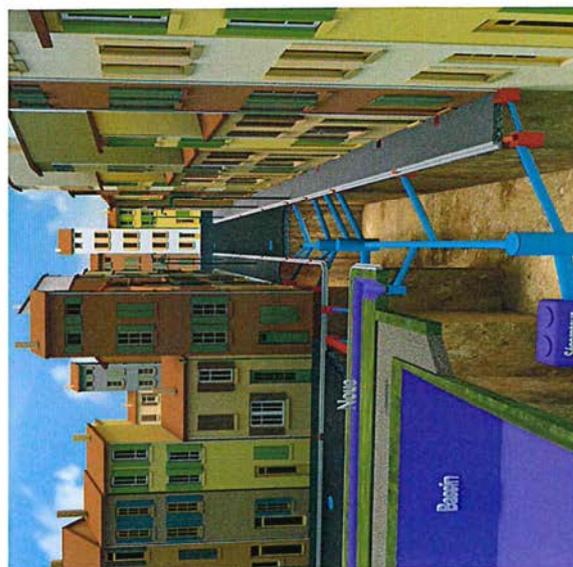
Les opérations ponctuelles de remises à la cote ou scelliment des tampons sous enrobé sont réalisées par la commune au titre de sa compétence voirie;

Exploitation / entretien du patrimoine

Entretien des ouvrages de captation et d'évacuation des eaux pluviales (grilles, avaloirs, caniveaux grilles, caniveaux à fente, ...);

Entretien des ouvrages d'art (pont) et autre passages d'eau (buses...) qui assurent la continuité de l'eau;

Entretien des abords immédiats des collecteurs de surface;



TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES



MANOSQUE Ligne 132

Transport

Riez > Gréoux les Bains > Manosque

CODES GIROUETTES	L132	132D1	132D2	132D3	L132	132D4	L132	L132
JOURS DE FONCTIONNEMENT	L à V	L à V	L à V	L à V	L à S	L à V	L à S	L à S
PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT	Toute l'année	Période scolaire	Période scolaire	Période scolaire	Toute l'année	Période scolaire	Toute l'année	Toute l'année
ROUMOULES 19 MARS 1962		6:40						
PUIMOISSON ST ÉLOI	6:35							
RIEZ - PRÉ DE FOIRE	6:45				7:50		13:15	17:50
ALLEMAGNE EN PROVENCE - CHÂTEAU	6:55	6:55			8:00		13:25	18:00
SAINT-MARTIN-DE-B. - MAIRIE	7:00	7:00			8:05		13:30	18:05
GRÉOUX LES BAINS - JAS DU ROCHER			6:50					
GRÉOUX LES BAINS - CLOS DE COUTIN			6:55					
GRÉOUX LES BAINS - MAURINES			6:57					
GRÉOUX LES BAINS - FONTAINE VIEILLE			7:00					
GRÉOUX LES BAINS - AURABELLE				6:40				
GRÉOUX LES BAINS - GROUPATASSE	7:07			6:53	8:12		13:38	18:13
GRÉOUX LES BAINS - HAUTES PLAINES				6:55				
GRÉOUX LES BAINS - RIAYES-COMBES				7:00				
GRÉOUX LES BAINS - PASSY	7:10	7:10			8:15		13:40	18:15
GRÉOUX LES BAINS - MARRONNIERS (CHEMIN NEUF)	7:11			7:05	8:17		13:42	
GRÉOUX LES BAINS - ÉTOILE DISPATCHING			7:10	7:10		8:15		
VINON - NOISETIERS								18:27
VINON - CRÊCHE								18:30
GRÉOUX LES BAINS - 4 CHEMINS	7:26			7:20		8:25		
MANOSQUE - J.CUGNOT	7:34			7:28		8:32	13:57	18:48
MANOSQUE - HÔPITAL L. RAFFALLI	7:36				8:34		13:59	18:50
MANOSQUE - ECOLE INTERNATIONALE	7:36	7:35		7:30	8:34			
MANOSQUE - LYC. DES ISCLES	7:38	7:37		7:32	8:36	8:35		
MANOSQUE - GARE SNCF	7:40				8:38		14:04	18:55
MANOSQUE - HALTE ROUTIÈRE	7:45	7:42		7:37	8:43	8:40	14:09	19:00
MANOSQUE - TANNERIE	7:50	7:47		7:42	8:48	8:45		
MANOSQUE - CLG J. GIONO	7:55	7:52	7:35	7:45	8:53	8:50		

arrêts scolaires en période scolaire uniquement : Nouvelle desserte



Des correspondances sont possibles avec les lignes de La Région et le TER

Manosque > Gréoux les Bains > Riez

CODES GIROUETTES	L132	132D1	132D2	132D3	132D4	L132	L132	132D5	132D6	132D7	L132	132D8
JOURS DE FONCTIONNEMENT	L à S	Merc	Merc	Merc	Merc	L à S	L à S	LMJV	LMJV	LMJV	L à V	LMJV
PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT	Toute l'année	Période scolaire	Période scolaire	Période scolaire	Période scolaire	Toute l'année	Toute l'année	Période scolaire	Période scolaire	Période scolaire	Toute l'année	Période scolaire
MANOSQUE - CLG J. GIONO		12:15		12:10	12:15	12:15*		16:00	16:55			
MANOSQUE - TANNERIE		12:20			12:20	12:20*		16:10		17:10	18:10**	18:10
MANOSQUE - HALTE ROUTIÈRE	8:20	12:25	12:25		12:25	12:25	16:15	16:15		17:15	18:15	18:15
MANOSQUE - GARE SNCF	8:25				12:30	16:20					18:20	
MANOSQUE - LYC. DES ISCLES		12:30	12:30		12:32*			16:20	17:00	17:20	18:25**	18:20
MANOSQUE - HÔPITAL L. RAFFALLI	8:27				12:32	16:27					18:25	
MANOSQUE - ECOLE INTERNATIONALE		12:32	12:32		12:32*	16:27**				17:20	18:25**	18:23
MANOSQUE - J.CUGNOT	8:29	12:35	12:35		12:38	16:29			17:03	17:26	18:30	18:26
GRÉOUX LES BAINS - 4 CHEMINS		12:40	12:42	12:30	12:35	12:45	16:37	16:30	17:10	17:33	18:37	18:33
GRÉOUX LES BAINS - RIAYES-COMBES			13:02	12:50	12:55			16:40	17:30	17:53		
GRÉOUX LES BAINS - ÉTOILE			13:10	12:53	12:58			16:43	17:33	17:56		18:53
GRÉOUX LES BAINS - FONTAINE VIEILLE			13:14	12:57				16:47	17:37	18:00		18:57
GRÉOUX LES BAINS - JAS DU ROCHER			13:16	12:59	13:00			16:49	17:39	18:02		18:59
GRÉOUX LES BAINS - CLOS DE COUTIN			13:18	13:01	13:02			16:51	17:41	18:04		19:01
GRÉOUX LES BAINS - MAURINES			13:21	13:03	13:05			16:53	17:43	18:06		19:03
GRÉOUX LES BAINS - MARRONNIERS	8:47	13:00				13:00	16:46				18:49	
GRÉOUX LES BAINS - PASSY	8:48	13:02				13:01	16:47				18:50	
GRÉOUX LES BAINS - GROUPATASSE	8:50					13:03	16:49				18:52	
GRÉOUX LES BAINS - HAUTES PLAINES				13:08		13:10*			17:48			19:08
GRÉOUX LES BAINS - AURABELLE			13:30							18:16		
ST-MARTIN-DE-BRÔMES - MAIRIE	8:58	13:12				13:16	17:07				19:00	19:18
ALLEMAGNE EN PROVENCE - CHÂTEAU	9:03	13:17				13:21	17:12				19:05	19:23
RIEZ - PRÉ DE FOIRE	9:13					13:31	17:22				19:15	
PUIMOISSON - ST ÉLOI						13:41					19:25	
ROUMOULES - 19 MARS 1962		13:37										19:43

arrêts scolaires en période scolaire uniquement ** arrêt desservi uniquement LMJV
* arrêt desservi uniquement le mercredi



Horaires calculés dans des conditions normales de circulation sous réserve de m
Le Trans'agglo ne circule pas les dimanches et jours fériés sauf pour la ligne 136.
Plus d'infos sur mobilite.dva.fr



TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES



Où acheter vos titres de transport ?
 Merci de faire l'appoint. Les coupures au-dessus de 20 € pourront être refusées dans les bus.

Après du conducteur :
 - Ticket unitaire - Pass 12 voyages

Points de vente :
 Office du tourisme Gréoux-les-Bains
 Office du tourisme Manosque
 Halte routière Manosque
 - Pass 12 voyages

Eboutique sur le site : mobilite.dlva.fr
 - Pass annuel

Accueil
 Hôtel d'Agglomération
 Place de l'hôtel de ville 04100 Manosque
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
 mobilite@dlva.fr

Renseignements
 0 800 870 942

Nouveau, l'appli M-ticket !
 Mon ticket de transport sur mon smartphone !



FLASHEZ
 ACHETEZ
 VALIDEZ

Faites signe au conducteur de s'arrêter

Les tarifs, les points de vente ?
 Toutes les infos sur mobilite.dlva.fr

Transport à la demande

Numéro de réservation : **0 800 870 942** (prix d'un appel local)

La réservation doit être effectuée :

- Au plus tôt 15 jours à l'avance
- Au plus tard à 18h la veille du mardi au vendredi
- Au plus tard le vendredi 18h pour les courses du lundi

Merci de faire l'appoint, les coupures au-dessus de 20€ pourront être refusés dans les bus

Le réseau du lundi au samedi

Transport à la Demande

125 Brunet Entrevennes Puimichel Le Castellet Oraison

126 La Brillanne Oraison

134 Esparron-de-Verdon Quinson St-Laurent du-Verdon Montagnac-Montpezat Riez

135 Puimoisson Roumoules Riez

137 Esparron-de-Verdon Gréoux-les-Bains

Ligne estivale

136 Manosque Gréoux-les-Bains St-Martin de Brômes Esparron-de-Verdon Quinson

La ligne estivale 136 fonctionne :

- Tous les week-end de mai, juin et septembre
- Du lundi au dimanche en juillet et août

Retrouvez les informations, les tarifs, les points de vente et les conditions d'accès au Trans'agglo sur le site :

<https://mobilite.dlva.fr/>

Le réseau du lundi au samedi

Lignes régulières

121 Villeneuve Volx Manosque

122 La Brillanne Oraison Manosque

123 Corbières Sainte-Tulle Manosque

124 Pierrevert Manosque

131 Gréoux-les-Bains Vinon-sur-Verdon Manosque

132 Puimoisson Riez Allemagne-en-Provence Gréoux-les-Bains Manosque

133 Brunet Valensole Manosque

Influenza aviaire

Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours

— Arrêté du 16 novembre 2020 qualifiant le niveau de risque épidémiologique — Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- 3 confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
 - 3 exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.
- Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :**

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;

- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont composés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eau de surface : eau de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENTEURS DE VOLAILLES OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

- Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- Limiter l'accès de la basse cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- Ne jamais utiliser d'eau de surface : eau de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont composés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédicée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.



ANIMATIONS

APER (ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE ROUMOULES)

Présidente Ingrid PIERRE JEAN
Tél. 06.13.13.12.99
aper.04@hotmail.com

BODY & MIND

Yoga et tricot

Présidente Annick GIRAUD
Contact : Bernadette CATTANEO
Tél : 06 86 59 96 42
mail.bodyandmind@gmail.com

CINEMA DE PAYS

Cinéma itinérant en milieu rural

Président Jean-Marie CAYET
Tél. 04.92.78.13.25 ou 09.63.04.56.52
cinemadepays@gmail.com

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président Joël LE BRAZIDEC
Tél.07.81.30.88.55
Vice-Présidente : Mme Annie BARATTA
Tél. 06 85 57 73 22
escargotiere04@gmail.com

LA COLLINETTE

Découverte du chant

Présidente Françoise IELLI
Tél.06.73.08.16.80
fanchette04@hotmail.fr

COMITE DES FETES

Président Robert ROY
comitefetesroumoules@free.fr

L'ECHO DU COLOSTRE

Défense des droits et des causes

Président Michel PREAU
Tél. 06.73.53.97.14
preaumichel@orange.fr
Trésorier Jean ROUSSET
Tél. 04.92.77.87.29
mcjrousset@hotmail.fr

L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Présidente Sophie SEZILLE
Tél.04.92.77.86.15
ecoleroumoules@gmail.com

F.D.V (FORME DETENTE ET VITALITE)

Pilates - LIA

Présidente Rosine di SERIO
Tél. 06.60.59.81.71
Secrétaire Nathalie BERNE
Tél. 06.42.21.59.94
fdv04@yahoo.fr

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Théâtre et dessin

M. Thierry PINSART
Tél : 04.92.77.82.82

lagoulotte04@gmail.com

TEMPETE

Soirées dansantes, lotos, randonnées pédestres

Président Laurent COLIN
Tél.06.95.04.62.69

evementiel@asstempete.com

TERRAIN DE MOTOCROSS DE ROUMOULES « Pierre GUILLAUMOND »

Président Eric MICHEL
Tél.06.42.50.28.07

motoclubduvar@gmail.com

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANCAISE CLUB

Boxe française

Trésorier : Jean-Philippe LO SCHIAVO
Tél : 06.51.07.05.50

roumoules.savate@gmail.com

SOCIETE DE CHASSE

Président Max IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

fanchette04@hotmail.fr

VIS TA MINE

Théâtre et vidéo

Président Cédric GISONDI
Tél.06.83.33.01.18
cedricgisondi@hotmail.com
Animatrice Théâtre : Magali LAPOSSE
Tél : 06.82.45.18.17
magali.laposse@laposte.net

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Arts martiaux

Président Christian BOURJAC
Tél.06.74.78.56.78

hlvchristian@hotmail.fr



La vie associative

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANÇAISE CLUB

Le club de Savate Boxe Française de Roumoules a bien repris ses activités.

Cette année nous avons quelques contraintes particulières en plus dues à la pandémie du COVID - 19. Les séances ont lieu dans la stricte application des recommandations de l'état et du ministère de la jeunesse et des sports.

Nous appliquons scrupuleusement les protocoles mis en place pour la pratique de notre sport.

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée de la salle ainsi qu'un registre de présence pour tout tracing susceptible d'être mis en place par l'ARS.

Toutes les compétitions sont (pour l'instant) suspendues mais les entraînements se poursuivent tant qu'il n'y a pas d'interdiction pour raisons sanitaires.

Pour toutes infos sur l'état d'urgence sanitaire et les pratiques autorisées ou non ; contactez la mairie ou le club au : 06 51 07 05 50.

Les horaires des cours restent les mêmes....

Jean-phi

Cours enfants :

LUNDI et JEUDI de 17H00 à 18H15
Salle Polyvalente de Roumoules

MERCREDI de 15H00 à 16H00 (à voir)

Cours Ados :

LUNDI et JEUDI de 18H15 à 19H30
Salle Polyvalente de Roumoules

MERCREDI de 16H00 à 17H30 (à voir)

Cours adultes cardio boxing

LUNDI et JEUDI de 19H30 à 20H30
Salle polyvalente de Roumoules

Cours adultes technique

LUNDI et JEUDI de 20H30 à 21H30
Salle polyvalente de Roumoules.

CLUB LE COLOMBIER

Suite à la pandémie COVID 19, toutes les activités du club ont été suspendues.

Mais nous avons pu effectuer un petit voyage à ROSAS en Espagne du 11 au 14 octobre, où nous avons passé un très agréable séjour.

Restez prudents.

A bientôt, nous l'espérons, pour se retrouver à nouveau.



ANIMATIONS

COMITÉ DES FÊTES



**Calendrier prévisionnel
des activités 2021**
(sous réserve des dispositions sanitaires)

L'épidémie aura eu raison de nos activités en 2020 mais l'équipe du Comité des Fêtes a pu mettre en place quelques événements lors de la Fête du Village auxquels les habitants de la commune ont participé avec sérieux et bonne humeur.

Nous avons été aidés et soutenus pour ces mises en place par notre Maire, l'équipe municipale et les agents communaux sans qui rien n'aurait été possible. L'équipe les remercie vivement de nous avoir fait confiance et permis d'accueillir Peter Oumi avec la complicité du Café des Alpes qui avait proposé des "planches" de charcuterie et fromage pour accompagner le concert, puis la traditionnelle paella en plein air qui a connu un beau succès dans les circonstances sanitaires du moment.

Le concours de boules (l'un des seuls de la région) a connu un beau succès d'estime. Nous oublierons 2020 pour nous consacrer à la préparation des manifestations* de 2021 auxquelles nous vous attendrons nombreux. (*sous réserve des dispositions sanitaires).

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous espère en bonne santé pour 2021 et a hâte de vous retrouver.

Samedi 30 janvier 2021 : Assemblée générale

**Samedi 13 février 2021 : Soirée Spaghetti
« Saint Valentin »**

**19 au 21 mars mars 2021 : Fête de la Saint Joseph
avec Aioli le dimanche 21 mars midi**

Samedi 1^{er} mai 2021 : Soirée Spaghetti « Muguet »

Dimanche 27 juin 2021 : Bœuf à la broche

30 juillet au 3 août 2021 : Fête de la Saint Pierre

Samedi 2 octobre 2021 : Soirée Spaghetti

**Samedi 20 novembre 2021 : Soirée Spaghetti
« Beaujolais »**

Samedi 11 décembre 2021 : Assemblée générale



ECHO DU COLOSTRE

(crédit photo Annie Robert)

Un marché potier malgré tout !

L'organisation du marché Potier 2020 restera dans les annales de l'association !

Les invitations se faisant habituellement entre les mois de mars et d'avril la situation sanitaire a bousculé bien des choses et un temps l'idée d'annuler purement et simplement la manifestation nous a effleuré... pas très longtemps.

Nos amis céramistes sont tous des travailleurs indépendants, certains d'entre eux n'ont que cette activité pour assurer leurs revenus. Les boutiques ayant été fermées pendant 6 semaines il était urgent pour beaucoup d'aller au-devant de clients potentiels. Inscriptions timides au début mais l'appel relayé par Gaétan Rodzt (Atelier Bleu sable à Aiguines) à tout son réseau a porté ses fruits et de nouveaux potiers se sont inscrits apportant encore plus de variété et de styles.

La mairie de Roumoules a accepté de prendre le risque et nous a accordé sa confiance pour la mise en place d'un marché certes différent dans son organisation mais que nous voulions toujours aussi coloré et sympathique. Il était bien entendu, qu'à la moindre alerte sanitaire, cette manifestation serait annulée.

La préparation de la journée s'est faite en s'appuyant sur les directives édictées par des syndicats de céramistes et la veille, le travail de traçage au sol a été mené à bien en partenariat avec un élu. Finalement, le jeudi 20 dès 7 heures les premiers exposants arrivaient.

Pas d'atelier terre pour les enfants, il aurait été vraiment trop compliqué d'en assurer la sécurité sanitaire, et donc beaucoup de petits déçus vite consolés par la musique de Pascalette et de son accordéon.

Cette année encore les panneaux visite du village ont été installés pendant la manifestation.

Il y avait 19 stands en tout, des artisans du département mais aussi des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse, aux styles et techniques différents.

A la fin de chaque marché nous avons pour habitude de faire le point en direct avec les exposants et contre toute attente l'édition 2020 fut un bon cru même si quelques-uns des potiers sont repartis le coffre encore bien trop plein.

Et pour finir ce bref retour sur cette journée nous tenions à adresser : des remerciements aux habitants de Roumoules qui ont l'habitude de se garer sur la place et qui ont respecté l'arrêté municipal interdisant le stationnement pour le jour du marché. C'est la première année que nous n'avons pas eu besoin de frapper aux portes de gens endormis afin qu'ils déplacent leur véhicule.



Des remerciements aussi à tous ceux qui ont profité de ce jour pour effectuer quelques achats.

Et pour finir, merci à Monsieur le Maire pour son autorisation et aux conseillers municipaux présents ce jour-là.

Et bien sûr... nous vous donnons rendez-vous jeudi 19 août 2021 !!!!

Geneviève Vallart



ANIMATIONS

VOVINAM

Bonjour à tous

Décidément l'année 2020 restera dans les annales.

Nous entrons dans un deuxième confinement et malheureusement, précautions sanitaires obligent, nous devons suspendre notre activité.

C'est d'autant plus regrettable, que, malgré la bizarre fin de saison 2019-2020, qui laissait un goût d'inachevé, le début de la nouvelle saison avait été remarquable, avec un afflux de nouveaux adhérents, comme jamais nous n'avions vécu.

Alors que l'effectif Baby restait stable, le groupe ados voyait arriver du sang nouveau.

Cependant, la bonne surprise fût l'arrivée de nouveaux adultes, formant un groupe homogène d'une vingtaine de pratiquants.

Dans ce contexte actuel, nous nous sommes efforcés de rattraper le temps perdu avec les passages et remises de grades de la saison dernière qui n'avaient pas pu être effectués.

Une autre déception est l'annulation récente de certaines compétitions où nous devions participer.

L'ouverture d'un nouveau club sur Valensole a également été perturbée... Espérons que ce ne soit que partie remise.

Sur le plan technique nous sommes fiers d'avoir 2 assistants de plus pour cette nouvelle saison.

Nous vous rappelons que vous pouvez nous retrouver sur Roumoules, bien sûr, mais aussi sur Riez, Allemagne en Provence et St Martin de Bromes.

Passez tous le mieux possible le confinement. Courage à tous.



Contacts :
Marie : 06 01 74 24 74
Christian : 06 74 78 56 78

CINÉMA DE PAYS

PREVENTION COVID-19
PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE



Depuis fin août le port du masque est obligatoire **avant, pendant et après** la projection de votre film.

APPEL À CANDIDATURE

ALPES DE HAUTE-PROVENCE

ENGAGE-TOI!
SERVICE CIVIQUE
service-civique.gouv.fr

POSTE DE VOLONTAIRE (en contrat SC 24h/s.) est proposé auprès de l'association ADAMR "Cinéma de Pays" pour janvier 2021 - Votre mission : dynamiser, développer, animer et élaborer des projets autour du cinéma - Vous êtes intéressé, envoyer dès aujourd'hui votre CV et lettre de motivation par e-mail à l'adresse suivante : cinemadepays@gmail.com Merci de vérifier votre éligibilité avant de postuler - Permis B exigé.

Il est possible de s'engager en service civique tout en étant étudiant ou salarié à mi-temps !



2021



Quelques lignes d'histoire

TRAFALGAR ET LE DESTIN TRAGIQUE D'UN AMIRAL BAS-ALPIN.

J'ai écrit ces lignes un 2 décembre, jour anniversaire de la bataille d'AUSTERLITZ. Cette éclatante victoire a quelque temps effacé l'humiliation de la défaite de TRAFALGAR survenue une quarantaine de jours plus tôt le 21 octobre 1805.

Intéressons-nous aux événements qui ont conduit à cette tragédie et à l'un de ses principaux acteurs, l'amiral bas-alpin Pierre Charles Silvestre de VILLENEUVE. Né le 31 décembre 1763 à VALENTOLE, il était par sa mère le petit-fils de Pierre CLERISSY de ROUMOULES (1).

Après la rupture de la paix d'Amiens par l'Angleterre, Bonaparte décida d'envahir ce pays. Dans ce but il établit en 1803 le camp de Boulogne-sur-Mer où fut rassemblée et entraînée l'armée qui devait débarquer chez l'ennemi. Mais il semblait impossible de faire franchir le détroit du pas de Calais à une flottille de plus d'un millier de petits bateaux pour transporter soldats, chevaux, canons sous la menace de la flotte britannique. Il fallait écarter celle-ci de la Manche. Pour ce faire un plan brillant fut élaboré. Les escadres de Brest, Rochefort et Toulon devaient se rejoindre en mer des Caraïbes pour attaquer les possessions anglaises et ainsi attirer la Royal Navy hors d'Europe et ensuite aller en vitesse protéger la flottille de débarquement de Boulogne. L'escadre de Toulon, du Levant, était commandée par LATOUCHE TREVILLE. Cet amiral de grande qualité devait diriger l'opération. Malheureusement il mourut d'une crise cardiaque en août 1804. Il fut remplacé, contre son gré, par VILLENEUVE qui aurait préféré mener une existence campagnarde à VALENTOLE dans sa bastide du Clos auprès de sa femme.

Le plan brillant mais irréaliste échoua. La jonction des escadres françaises ne se fit pas. Les anglais continuèrent à bloquer Brest et la Manche et VILLENEUVE, rentrant des Antilles, jugea préférable d'aller se réfugier dans le port de Cadix avec ses alliés espagnols. Furieux NAPOLEON abandonna l'idée d'envahir la Grande Bretagne, vida le camp de Boulogne de ses troupes qui constituèrent la première Grande Armée et les envoya vers l'Allemagne du sud. Sans le lui dire, il décida de relever VILLENEUVE de son commandement et lui ordonna de se rendre à Naples, pensant qu'il tergiverserait pour exécuter cet ordre. Ainsi l'amiral ROSILY, le remplaçant secrètement désigné, aurait le temps de gagner Cadix pour prendre ses nouvelles fonctions. VILLENEUVE, apprenant par la bande qu'il allait être évincé de son poste, piqué au vif, opta pour un appareillage le 19 octobre vers la Méditerranée. ROSILY, retardé à Madrid par une avarie de sa calèche, arriva à Cadix trois jours après le départ de l'escadre franco-espagnole ! Celle-ci était attendue par NELSON qui lui infligea une écrasante défaite le 21 octobre au large du cap TRAFALGAR (2) au nord-ouest de Gibraltar avec des forces inférieures en nombre mais supérieures en qualité.

La Marine ayant dans l'ensemble un personnel peu ou pas entraîné, un matériel usé n'était plus « la grande Marine de Louis XVI avec la gloire acquise pendant la guerre d'indépendance des Etats-Unis » (3). Désormais et pour une centaine d'années l'Angleterre avait la maîtrise des mers.

VILLENEUVE fut fait prisonnier puis fut relâché à Morlaix d'où il devait gagner Paris sans doute pour s'expliquer devant un conseil de guerre. Il fut retrouvé le 22 avril 1806 à Rennes, dans sa chambre de l'hôtellerie où il avait fait halte, tué de six coups de couteau plantés dans la région du cœur. Cette mort est mystérieuse. Certains pensent qu'il s'agit d'un suicide. D'autres récusent cette thèse penchant plutôt pour un assassinat voire un assassinat politique, arguant que six coups de couteau pour un suicide c'est beaucoup. Et puis il existe, maintenant conservée aux archives de DIGNE, une facture de l'église où eurent lieu ses obsèques de première classe. Or, à cette époque, les suicidés n'avaient pas droit à des funérailles religieuses. On ne sait pas où il a été enterré.

Que dire des responsabilités dans l'échec de cette opération navale ?

On a pu reprocher à VILLENEUVE des erreurs dans la conduite de certaines actions, son manque d'audace et de charisme, sa passivité, son pessimisme. Il n'a jamais cru au succès de l'entreprise qu'il devait mener. Mais les historiens s'accordent pour dire que l'empereur a une lourde responsabilité dans ce désastre. Il n'avait qu'une connaissance superficielle des choses de la mer et de l'emploi des forces maritimes. Ses méthodes de commandement qui pouvaient se concevoir pour le combat à terre étaient déplorables s'agissant d'opérations navales. Ordres et contrordres se succèdent sans pour autant que l'objectif recherché soit explicité. Les plans successifs qu'il a élaborés ne sont pas toujours cohérents.

Pour ne pas être en reste, Napoléon a donné le nom d'AUSTERLITZ à un pont de Paris nouvellement construit mais il y a à Londres un TRAFALGAR square dominé par la colonne NELSON.

Patrick ROY



Amiral de VILLENEUVE

(1) Pierre II CLERISSY, de la lignée des célèbres faïenciers de MOUSTIERS, a acquis en 1774 le château de ROUMOULES, sis rue Grande et aujourd'hui appelé le vieux castel.

(2) Les franco-espagnols ont eu 3 243 morts, 2 538 blessés les anglais 446 morts, 1 246 blessés et ont fait 8 000 prisonniers.

(3) Amiral Monaque, historien, spécialiste de l'histoire maritime de cette époque.



Archéologie

L'occupation humaine de la commune de Roumoules à travers les âges

Les chasseurs-cueilleurs nomades

Les traces les plus anciennes de la fréquentation humaine ont été découvertes aux Plaines (nord-ouest de la commune), sous forme d'éclats de silex taillés et remontent au Paléolithique (il y a environ 50 000 ans). Cette partie du plateau, alors couvert de steppe, était idéalement située entre deux cours d'eau principaux, le Colostre et l'Auvestre, où les animaux venaient s'abreuver (notamment des bisons). Des hommes de Néandertal, qui occupaient alors les grottes de Ségriès, ont pu venir là chasser et s'approvisionner en silex qu'offraient les conglomérats de Valensole.



Silex taillé (par un néandertal ?, éclat Levallois).
Truffière des Plaines.
(cliché J.-Fr. Devos)

Les agriculteurs-éleveurs sédentaires

Les indices du Néolithique (il y a environ 6000 ans) sont très faibles. Après le réchauffement climatique (fin de l'époque glaciaire), la végétation a recouvert le plateau. Les traces des premiers bergers sont bien présentes à Ségriès (notamment les haches en roche verte) où les sources étaient abondantes. Les troupeaux étaient alors protégés dans les grottes-bergeries de la vallée du Verdon. Cependant de nombreuses meules va-et-vient sur galets de grès du Verdon et rhyolite ont été découvertes attestant du développement de l'agriculture.



Néolithique : meule/moulette en grès siliceux, éclat de silex.
Plaine de la Capelle.
(cliché J.-Fr. Devos)

La Protohistoire

Les âges du Bronze et du Fer ont laissé peu de traces à Roumoules, alors qu'elles sont bien présentes à Moustiers-Sainte-Marie. Les « Gaulois » ont privilégié les reliefs des hauts plateaux (Vincel, Castillon), où ils se sentaient probablement plus en sécurité.

L'Epoque gallo-romaine

De nombreux indices témoignent d'une forte occupation sous l'Empire romain. Le passage au labour mécanique, puis au sous-solage, ont fait ressortir les vestiges dont les plus connus de nos agriculteurs sont les tuiles plates ou *tegula*.

En 1957 et 1964 furent mises au jour des sépultures du Haut-Empire. Depuis l'âge du Bronze, les défunts sont incinérés (Verdillon) puis seront inhumés à partir du premier siècle après J.-C. sous l'influence du christianisme. L'inhumation de Plais découverte par André Blanc fut fouillée par Paul Liautaud - que l'on peut considérer comme le premier archéologue de la commune.

Les nécropoles sont implantées le long des voies. En l'absence de bornes miliaires, c'est le cadastre « napoléonien » (1825) qui va nous indiquer leur tracé qui a perduré, comme par exemple le « chemin de Roumoules à Moustiers ».

Le mobilier céramique de luxe (les « sigillées ») signale les habitats ou « villae ». Les fragments d'amphore et de *dolium* nous parlent de la production de vin et d'huile. Les fragments de meules rotatives en rhyolite ou basalte indiquent l'activité de meuneries.



Céramique sigillée et bord de *dolium*.
Plaine de Bourras.
(cliché J.-Fr. Devos)

L'Epoque médiévale

Le Haut Moyen Âge a laissé peu de traces. A partir du XI^e siècle, les cartulaires écrivent l'Histoire. Deux fiefs se partagent le territoire dont les seigneurs, pour racheter leurs exactions et s'assurer une place au Ciel, faisaient des donations de terres aux grandes abbayes (Lérins, Saint-Victor).

On rencontre ainsi le seigneur Guigo de Romulas dans son château (« in castro quod vocatur Romulas ») en 1093 (Cartulaire de Lérins). Le château est aujourd'hui détruit - « fondu », mais possède des substructures conservées. Quant à Saint-Martin d'Alignosc, le comte de Provence en est propriétaire en 1246.

Deux églises (avec des terres rattachées, donc des prieurés) sont attestées au XI^e siècle : « sancti Petri » et « sancti Martini ». Trois églises sont mentionnées au XII^e siècle : « sanctum Petrum de Romulis », « sanctum Martinum de Silva », « sanctum Martinum de Sibillana ». Un nouveau toponyme apparaît au XIII^e siècle : « Sancti Martini de Alignosco ».

L'église Saint-Pierre est notre église paroissiale.

Les actes paroissiaux nous indiquent que l'église de Saint-Martin le Rimat a fonctionné jusqu'en 1791, avec un mariage, et la dernière inhumation en 1786 de Marguerine, âgée de trois ans.

Grâce aux indications de la famille Michel, de Simone Guillaumond et de Thomas Pasini, nous pensons avoir découvert l'emplacement à Valvachères de l'église sanctum Martinum de Silva.

Les Epoque modernes et contemporaines

Les habitats sont implantés en fonction des ressources en eau. Le Colostre et le ravin d'Aigues Bonnes donnent leurs énergies pour faire fonctionner moulins et paroirs (voir l'article de Vincent Meyer publié dans le bulletin municipal n°38 de décembre 2019). L'occupation et la densité de population resteront très importantes jusqu'à la triste rupture des deux guerres. Il faudra attendre de longues années avant que Roumoules connaisse le renouveau et présente la belle image qu'on peut voir aujourd'hui.

Ces données sont issues de l'opération d'inventaire-prospection archéologique diachronique autorisée par le Service régional d'Archéologie. Je rappelle que l'utilisation des détecteurs de métaux à des fins archéologiques est conditionnée à l'obtention d'une autorisation préfectorale (loi du 18 décembre 1989).

Mon enquête n'est pas exhaustive (je n'ai notamment pas pu obtenir la date de la destruction du château « fondu »). Il revient aux habitants de la commune d'approfondir la connaissance du patrimoine qu'ils vont léguer aux générations futures.

J.-Fr. Devos



Dolium de Valensole. Jarre à vin ou à huile, les *dolia* étaient enterrés au trois-quarts. (cliché Vincent Meyer)

Charades

La peinture et la sculpture en font partie.
Au port, c'est là que tu débarques de ton bateau.
C'est le liquide qui s'écoule de nos robinets.
C'est ce que tu remets au gagnant d'une loterie.
Elle occupe la dixième place dans l'alphabet.
Mon tout est l'étude des civilisations antiques.

C'est une carte qui bat le roi et la dame.
C'est le contraire de : c'est « pas assez ».
C'est un adjectif, le pluriel de : notre.
Elle est entourée par la croûte, dans le pain
Mon tout étudie les corps célestes.

(Solution page 40)

Enigme littéraire

Elle concerne l'un des plus grands auteurs de la littérature française pour vous aider voici quelques indices pour vous mettre sur la piste.

- 1/ Je suis né en 1802.
 - 2/ J'ai signé plus de 300 ouvrages, drames et romans malgré cela je suis mort ruiné.
 - 3/ Mon fils écrivain comme moi avait aussi le même prénom.
 - 4/ Son premier roman a pour héroïne une dame à la vertu légère. Il y a un nom de fleur dans le titre.
 - 5/ Le titre de mon roman le plus célèbre est faux car il fait penser que les héros sont 3 mais en fait ils étaient 4.
 - 6/ Un autre de mes romans a pour héros un marin marseillais prénommé Edmond. Il a ruminé sa revanche au château d'If.
- Qui suis-je ?

(Solution page 40)



Un texte...

Le dernier voyage de Peter

Par une nuit bleutée, sous la voûte étoilée
Un navire brillant aux reflets argentés
Sur le dos d'un nuage est venu amarrer

Dans le creux d'un sillon, scintillant et doré
Glissant depuis le pont, jusqu'à la maisonnée
Un garçon de vert habillé, une petite fée
Aux carreaux de tes rêves, ont doucement frappé

Je m'appelle Peter, la nuit est mon amie
Et voici clochette aux accents argentiques
Lumineuse et fluette, brin de paille qui luit
Sur la cloison obscure de mes pensées la nuit

Je vis sur une île à l'orée des heures vraies
Où les enfants perdus demeurent à jamais
Ne sachant plus d'eux-mêmes, présent ou passé
Que ce qu'à leurs oreilles viennent leur rapporter
La brise océane les vagues des marées
Ou bien de leur image dont ils sont fascinés
Le reflet des étangs qui les tient prisonniers

Parmi eux, esseulé, aux confins des vallées
Et des sentiers célestes autrefois fréquentés
Par la bande d'enfants que nous avons été
Du tréfonds de mon âme ardemment j'aspirais
À l'appel d'une autre âme pour enfin exister

Le cœur accroché aux franges des années
Par l'errance des pas mon ombre déchirée
Sur les rives caduques d'un monde délabré
Au faite du manque à être le vide m'attirait

Aux marches des abysses bientôt j'arrivais
Croyant ma destinée par les dieux déposée
Quand des sabots de Pégase et par eux fécondé
Un trait jaillit soudain sous mes yeux étonnés

Ce signe inespéré aux meilleurs augures
M'indiquait l'empire où je devais aller
Divine providence à la longue chevelure
Je te savais déjà, mon cœur me le disait

Espérant te trouver dans ce lait fait d'étoiles
De celles d'artimon et jusqu'au grand hunier
À mon vaisseau léger, je hissais toutes voiles
Et mis la barre au vent, m'éloignant du passé

Tandis que nous voguions à travers les nuées
Mes yeux ne quittaient pas le céleste horizon
La proue fendait l'éther, le temps se contractait
Le bleu argent de Saint-Elme illuminait le pont

À l'heure vespérale des ultimes clartés
Les lignes d'un rivage au loin se profilaient
Des silhouettes nues de maisons alignées
Un fleuve qui se perd dans les brumes de mai

Dans la douceur du soir sur la ville apaisée
Le velours de la nuit mollement s'étendait
Mille halos scintillant par les rues, les allées
Et sur les murs blafards des carrés allumés

À la tour des mystères bientôt minuit sonnait
D'une métamorphose, j'étais au point d'acmé
J'ai chevauché le vent, me voici maintenant
Aux rives d'une terre que je sais sous tes pieds

Surgissant de la nuit et passé la croisée
Derrière le rideau de tulle transparent
Je laissais sagement les secondes couler
Dont l'horloge au salon battait le mouvement

Dans la tiédeur nocturne, les sautes de vent
Qui du jardin fleuri ramenaient les senteurs
Imprimaient au tissu de subtils bercements
À la clarté lunaire les dansantes lueurs

Lesquelles s'étaient étalées au parquet satiné
À ton épaule nue, à tes cheveux de jais
Jusqu'au drap de ton lit aux reflets phosphorés
Tel un vibrant esquif où tu semblais flotter

Alors que je quittais le voilage opalin
En avançant vers toi, d'un amour annoncé
Mes yeux émerveillés contemplaient le dessin
La substance avérée de mes désirs secrets

De ton corps assoupi, le fragile drapé
Coulait un modelé, idéal, harmonieux
Tandis que sous le linge ta gorge bercée
Révélaient de tes seins le galbe généreux

Tes longs cheveux défaits d'un brillant irisé
Semblaient une rivière où je voulais nager
Jusqu'au rose incarné, ma belle ensommeillée
De tes lèvres mi-closes, où ma bouche a fleuri

Alors de ce baiser émergeant de l'oubli
Prenait réalité, sous nos yeux ébahis
D'une quête éperdue, le charnel dénouement
Ouvrant sur l'horizon la route des amants

Gérard Borreda (2009)

Charade

Mon premier me demande d'y aller
Mon deuxième se trouve dans les chambres
Mon troisième est le son de la dernière lettre de l'alphabet
Mon quatrième est indispensable aux omelettes
Mon tout sert à voyager.

(Solution page 40)

A VOS FOURNEAUX

VELOUTÉ DE POTIMARRON

Pour 10 personnes

2 potimarrons
3 pommes de terre moyennes
5 oignons (ou échalotes)
2 gousses d'ail
50 grammes de beurre
Sel, poivre du moulin
noix de muscade râpée,
10 brins de ciboulette.



- 1) Lavez les potimarrons, les couper en quatre et enlevez les graines et les fibres. Ensuite, recoupez les quartiers en petits morceaux en gardant la peau.
- 2) Epluchez les pommes de terre et les couper en petits morceaux.
- 3) Epluchez les oignons, les émincer et les faire revenir à l'huile d'olive.
- 4) Ajoutez le potimarron, le beurre, puis les pommes de terre.
- 5) Salez, poivrez et ajoutez 2 litres d'eau. Couvrez à demi et laissez frémir à feu doux pendant environ 40 minutes, en remuant de temps en temps. Mixez la soupe.
- 6) Parfumez de noix de muscade et rectifiez l'assaisonnement. Servez la soupe dans des assiettes chaudes, garnissez avec la ciboulette ciselée. On peut également y déposer quelques tranches de lard.

GÂTEAU D'AUTOMNE TRÈS MOELLEUX

Pour 6 personnes
2 pommes fermes
2 poires peu juteuses
4 cuillères à soupe de farine
4 cuillères à soupe de sucre
2 œufs entiers
125 g de beurre fondu
1/2 paquet de levure chimique.

- 1) Pelez et épépinez les fruits. Les couper en gros quartiers et les disposer dans un moule à manqué préalablement beurré.
- 2) Mélangez dans un saladier la farine, la levure et le sucre. Ajoutez le beurre fondu, les œufs et une cuillère à soupe d'eau. Battez le mélange, le verser sur les fruits.
- 3) Faites cuire à four moyen, 180° (th. 6) pendant 35 à 40 minutes. Démoulez à froid.



GIGOT D'AGNEAU À LA TAPENADE

Pour 10 personnes

1 gigot d'agneau
1 oignon
1 tête d'ail
2 verres de vin blanc
2 tomates coupées en morceaux
100 g de tapenade noire

- 1) Dans une cocotte en fonte, saisissez le gigot d'agneau et le faire colorer des deux côtés.
- 2) Salez, poivrez et ajoutez le thym, l'oignon ciselé, la tête d'ail coupée en deux et les tomates en morceaux.
- 3) Mouillez au vin blanc. Couvrez la cocotte et mettez au four pendant 2h30 à 160°.
- 4) Vérifiez de temps en temps et si nécessaire rajoutez un peu de vin blanc.
- 5) Au bout de 2h30, enlevez le couvercle et ajoutez la tapenade. Laissez cuire encore 15 minutes, ajoutez un peu d'eau si nécessaire pour faire le jus.
- 6) Coupez de jolies tranches et servir avec des légumes de saison.



MOCKTAIL À L'ANANAS

Pour 2 personnes
30 cl de jus d'ananas
1 bâton de cannelle
16 cuillères soupe de lait de coco
4 feuilles de menthe fraîche
glaçons

- 1) Nettoyez et épongez les feuilles de menthe.
- 2) Placez-les dans une carafe avec le bâton de cannelle et plusieurs glaçons
- 3) Versez le jus d'ananas et le lait de coco dans la carafe. Mélangez bien
- 4) Réservez le mélange au frais jusqu'à la dégustation
- 5) Au moment de servir, placez quelques glaçons dans les verres et versez-y le mélange
- 6) Décorez chaque verre avec un demi-bâton de cannelle et 2 feuilles de menthe fraîche.



Le papillon du palmier

Un gang de tueurs d'Amérique du Sud est arrivé à Roumoules !

On avait vu plusieurs palmiers qui avaient mauvaise mine dans les jardins des environs : feuilles tachées de brun, ou qui pendaient lamentablement ; palmiers sans feuilles, ou jetés à la poubelle... Mais qu'arrivait-il à tous ces palmiers ?

Le nôtre, un *Chamaerops humilis*, connu sous le nom de *palmier nain*, et qui avait une vingtaine d'années, tenait vaillamment le coup. Il faisait au moins 2 mètres. On le surveillait. Puis, à l'été 2019, une feuille est sortie perforée, puis a commencé à être jaune, puis brune, puis une autre. Puis le cœur des feuilles est sorti tout sec. Il faut savoir que le palmier n'est pas un arbre : il n'a pas de tronc mais un stipe : une tige remplie de moelle ou de fibres, et n'a pas non plus de branches mais des palmes, qui peuvent avoir la forme d'un éventail, ce qui était le cas de notre palmier. Et quand le cœur du palmier est atteint, il est condamné.

Dans les fibres de ce qui ressemble au tronc, on a trouvé des sortes de grains de riz vides (les « coquilles » des œufs pondus par le papillon), de la sciure, et une douzaine de chrysalides (ou exuvies) d'énormes nymphes de papillon, mais point d'insectes.

Puis, en 2020, Maxime a capturé un gros papillon très coloré et très beau... C'était notre tueur ! En tout, il en a capturé 16 ! mais il a fallu couper notre pauvre palmier !



Paysandisia archon*, le Bombyx du palmier ou Sphinx du palmier**, est une espèce de lépidoptères (papillons) de la famille des Castniidae. Elle est l'unique représentante du genre monotypique ***Paysandisia. Comme son nom l'indique, sa chenille se nourrit des tiges et des troncs des palmiers.

Originaire de l'Uruguay et du centre de l'Argentine, cette espèce a été introduite accidentellement dans le Sud de l'Europe, où elle se diffuse assez rapidement et est considérée comme une espèce ravageuse, détruisant des milliers de palmiers en Europe méditerranéenne.

Mieux connue en République démocratique du Congo sous le nom de "mpose", la larve de ce papillon est une nourriture courante. De préférence frite à l'huile, elle a un goût assez doux. Si le cœur vous en dit...

Annie Robert

8	4			1			2	9
1								5
	7		8	2		1		
3					6	5	1	
	6	7	1					8
		4		9	3		5	
6								1
5	8			7			9	6

Jeux

(Solution page 40)

4						9		5
		8	9	1				
		9	4				8	3
			8			4		
	8	6	3		4	5	2	
		5			7			
2	5				9	8		
			1		3	6		
1		7						2

Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

Directeur de la publication
Gilles MEGIS

Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos : Mairie de Roumoules,
associations, particuliers

Parution semestrielle

Cadastre.gouv.fr

Plus besoin de se déplacer pour
rechercher, consulter, commander
sa feuille de plan cadastral

L'accès du public aux informations cadastrales est réglementé.

Toute demande d'informations
cadastrales doit dorénavant se
faire par écrit auprès de
l'administration fiscale ou des
communes.

De plus pour préserver la vie
privée des personnes, le nombre
de demandes par un même
usager est limité à 5 par mois
sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier
2012

ATTENTION **SEULS LES GRAVATS SONT** **AUTORISÉS SUR LA** **DECHARGE DE LA COMMUNE**

Désormais, il est interdit d'y
déposer les déchets verts qui,
conformément à la loi, ne sont
plus pris en compte par les
assurances. Ils doivent être
transportés à la décharge de
QUINSON ou RIEZ ;

Bulletin préparé par :
Robert AMBROSI, Fabien
CIGLIANO, Alain COCUAUD,
Marie-Christine DEAUZE, Gilles
MEGIS, Sébastien MOHEN,
Dany NESTERCZUK, Alain-
Patrick ROY, les associations
et les secrétaires Sylvie et
Rosine. Nous remercions toutes
les personnes qui ont contribué
à son élaboration.



RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

le 1^{er} Mardi de chaque mois
et

2 fois en mai : 6 et 20 mai

2 fois en juin : 4 et 18 juin

S'inscrire en Mairie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Passage le 4^o mardi du mois (il faut s'inscrire)

04 92 70 22 95 service gratuit



(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



SERVICE RESERVE AUX PARTICULIERS

Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. Il vous sera proposé une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et il faudra que vous précisiez pour chaque inscription : le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les agents de collecte ne sont pas autorisés à pénétrer chez les particuliers. Les quantités d'encombrants prises en charge chez un particulier ne peuvent excéder le volume d'un fourgon (soit environ 10 m3)

Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Appareils ménagers, électroménagers, appareils électriques et de chauffage, chaudière, réservoirs, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus :

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Horaires d'ouvertures des déchetteries :

QUINSON

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8h à 12h et 13h30 à 17h

Samedi
8h à 12h

MANOSQUE

Avril à septembre : 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 / dimanche et jours fériés de 9h à 12h

Octobre à mars : 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 / dimanche et jours fériés de 9h à 12h

Vous pouvez déposer vos radiographies (Pensez à enlever votre identité)

Les déchets acceptés en déchetteries :

Batteries, bois, déblais/gravats, plâtre et plaque de plâtre, polystyrène, cartons, encombrants, huile de vidange, métaux, liquides de refroidissement, pneumatiques, déchets verts, piles et accumulateurs, radiographies, déchets diffus spécifiques, petits et gros appareils d'électroménager.

Pour plus d'informations : www.dlva.fr ou téléphoner au 04.92.70.13.90



Liste électorale

**COMMENT
S'INSCRIRE
EN LIGNE
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES ?**



01

Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Élections »

02

Identifiez-vous* ou créez **votre compte** sur www.service-public.fr

03

Saisissez vos informations personnelles et indiquez la commune où vous souhaitez vous inscrire

04

Fournissez les pièces justificatives demandées, soit numérisées, soit par voie postale

*l'identification est également possible via France connect.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Les bouchons d'amour



Qui sommes-nous ?

Une association départementale reconnue d'intérêt général.

Nos buts : aider les personnes handicapées dans leur quotidien pour la participation au financement de matériel spécifique, permettre aux sportifs handicapés de pratiquer leur activité, aménagement de la maison ou d'un véhicule ou la fourniture d'un chien d'accompagnement (fourni par l'association Handi'chiens)

L'aide est versée directement au fournisseur ou au prestataire de service.

Un euro récolté = un euro reversé

Quels bouchons ?

Nous récoltons tous les bouchons en matières plastiques (sauf produits dangereux et médicaments) ainsi que les bouchons en liège et faux liège. (pour association chemin d'espoir à Manosque)

Vous trouverez dans le village un container avec notre logo actuellement : devant l'école, épicerie du village.

Déclarez vos ruches

Entre le 1^{er} septembre et 31 décembre

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Services

gendarmerie nationale

Personnes en situation de vulnérabilité.

Les personnes isolées (handicapées, les femmes enceintes, personnes âgées), peuvent signaler leur situation à la gendarmerie locale ; les coordonnées sont enregistrées dans un fichier et activé en cas d'appel ; la patrouille la plus proche sera envoyée sur place.

Participation Citoyenne.

Système mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités. Il permet d'établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique.
Infos Participation Citoyenne sur le site <https://www.roumoules.fr/> onglet téléchargement.

Personnes menacées et profession menacée.

Enregistrement sur un fichier, des personnes et professions, qui, par leurs fonctions ou situations (Magistrats, élus, ...) ont reçu ou sont susceptibles de recevoir des menaces.

Opération résidence secondaire.

Mise en place à la suite de l'épidémie de la COVID 19, pour surveiller les résidences, qui ne sont plus occupées pour cause d'hospitalisation ou interdiction de circuler. La procédure d'inscription est la même que celle de l'Opération Tranquillité Vacances. « Formulaire-otv » à imprimer sur le site <https://www.roumoules.fr/> onglet téléchargement.

Surveillance des établissements.

Opérations destinées à accentuer les patrouilles de surveillance aux abords des sites professionnels lors des périodes de congé dans le but de réduire au maximum les atteintes aux biens. C'est une demande particulière du chef d'entreprise.

« Formulaire-Surveillance-Établissements » à imprimer sur le site <https://www.roumoules.fr/> onglet téléchargement.

Opération Tranquillité séniors (OTS).

Les Gendarmes sont vos interlocuteurs privilégiés si vous constatez des situations inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous aider et vous conseiller. Vous pouvez également faire une demande individuelle d'inscription sur un fichier de la gendarmerie. Formulaire « OTS-demande individuelle » à imprimer sur le site <https://www.roumoules.fr/> onglet téléchargement. Une brochure est également en ligne « **Séniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes** ».

Opération Tranquillité Vacances (OTV).

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages). Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de Riez **au moins 2 jours avant votre départ.**

« Formulaire-otv » à imprimer, sur le site <https://www.roumoules.fr/> onglet téléchargement.

Violences intra familiale.

Souvent alertés par les voisins, et quelquefois par les victimes, les gendarmes écoutent, accompagnent et soutiennent les personnes victimes de violences intrafamiliales. Il est inadmissible, qu'aujourd'hui des femmes et des enfants, et quelquefois des hommes, meurent sous les coups de leur conjoint, ex-conjoint ou des parents.

La Brigade Numérique

Elle fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans traiter les urgences qui restent de la compétence des plateformes des services (17, 18, 15 et 112). Le citoyen peut ainsi, depuis l'interface de son choix (smartphone, tablette, ordinateur...), contacter en permanence la gendarmerie. Plusieurs canaux lui sont proposés tels les réseaux sociaux ; le tchat et le formulaire de contact.

Un opérateur de la gendarmerie évalue la demande et propose soit une assistance en ligne, soit un rendez-vous avec un gendarme dans le lieu de son choix. En complément, ces mêmes usagers peuvent accéder à un centre d'aide (Foire Aux Questions) qui leur permet de rechercher, en autonomie, des réponses à des questions d'ordre général.

Toutes les informations enregistrées par la gendarmerie ne sont visibles que sur l'application « Gendarmerie », et exclusivement utilisée par les Gendarmes.

France Parkinson

LES MISSIONS DE FRANCE PARKINSON

APPORTER UN SOUTIEN AUX MALADES ET LEURS PROCHES :

- permanences téléphoniques d'information et d'écoute
- réunions d'information, groupes de parole, activités ludiques et sportives au niveau local, actions dédiées aux proches

(IN)FORMER SUR LA MALADIE, LES TRAITEMENTS ET LES AIDES EXISTANTES :

- brochures et revue trimestrielle l'ÉCHO
- site internet www.franceparkinson.fr et une boutique en ligne
- newsletter : inscription sur le site internet
- réseaux sociaux : @FranceParkinson et www.facebook.com/chaquepasestuneconquete
- formation auprès des professionnels de santé

SENSIBILISER L'OPINION ET INTERPELLER LES MÉDIAS :

- conférences et événements à l'occasion de la Journée mondiale Parkinson en avril
- campagnes de communication pour faire connaître la maladie et faire changer le regard

MOBILISER LES POUVOIRS PUBLICS :

- porte-parole des malades et de leurs proches, actions de plaidoyer auprès des autorités compétentes

FINANCER, ENCOURAGER ET FACILITER LA RECHERCHE :

- octroi de bourses et subventions
- grands appels d'offres sur des projets dédiés à la maladie de Parkinson

FRANCE PARKINSON À VOS CÔTÉS

AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION

Une ligne d'information au 01 45 20 22 20 ou par e-mail → infos@franceparkinson.fr et un accueil sur rendez-vous

Une permanence juridique (travail et retraite), au 01 45 20 98 97 ou par e-mail → parkinfo droits@franceparkinson.fr

Une ligne d'écoute pour vous soutenir au 01 45 20 98 96 ou par e-mail → soutien@franceparkinson.fr

Un service relation donateur pour toute question concernant votre adhésion et vos dons au 01 45 20 72 02 ou par e-mail → relationdonateur@franceparkinson.fr

DANS LES COMITÉS LOCAUX DE L'ASSOCIATION

Les comités locaux répondent à vos questions et vous écoutent. Ils organisent également des réunions d'information, des activités et selon les départements des actions dédiées aux proches. Ils assurent le lien avec les adhérents.

COORDONNÉES DES COMITÉS LOCAUX SUR WWW.FRANCEPARKINSON.FR AU 01 45 20 22 20 OU PAR E-MAIL → INFOS@FRANCEPARKINSON.FR



MALADIE DE PARKINSON
CHAQUE PAS EST UNE CONQUÊTE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
18, RUE DES TERRES AU CURÉ - 75013 PARIS
INFOS@FRANCEPARKINSON.FR - TÉL. : 01 45 20 22 20

WWW.FRANCEPARKINSON.FR
FACEBOOK.COM/CHAQUEPASESTUNECONQUETE
@FRANCEPARKINSON
YOUTUBE.COM/USER/PARKINSONFRANCE

LA MALADIE DE PARKINSON

200 000 MALADES

LA MALADIE DE PARKINSON EST UNE MALADIE NEURODÉGÉNÉRATIVE TOUCHANT PLUS DE 200 000 PERSONNES EN FRANCE.



LA MALADIE DE PARKINSON SE CARACTÉRISE PAR LA DESTRUCTION D'UNE POPULATION SPÉCIFIQUE DE NEURONES : LES NEURONES À DOPAMINE DE LA SUBSTANCE NOIRE DU CERVEAU IMPLIQUÉS DANS LE CONTRÔLE DES MOUVEMENTS.



LA CAUSE DE CETTE MALADIE EST ENCORE INEXPLIQUÉE À CE JOUR.

58 ANS

L'ÂGE MOYEN DU DIAGNOSTIC EST 58 ANS. LA MALADIE NE RÉDUIT PAS L'ESPÉRANCE DE VIE.



LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES :
- LENTEUR DES MOUVEMENTS,
- RAIDEUR DES MEMBRES,
- TREMBLEMENT AU REPOS.



LES SYMPTÔMES VARIENT AU COURS D'UNE JOURNÉE ET ÉGALEMENT D'UNE PERSONNE À L'AUTRE.



LA MALADIE DE PARKINSON NE SE GUÉRIT PAS MAIS DES TRAITEMENTS EXISTENT POUR EN ATTÉNUER LES EFFETS.

LES TRAITEMENTS

Les traitements sont prescrits par le neurologue et évoluent dans le temps. Différents traitements sont utilisés :

→ Les traitements médicamenteux visent à pallier le manque de dopamine, soit en mimant son action, soit en administrant une substance qui sera transformée en dopamine, soit en donnant une substance qui bloque la dégradation de la dopamine. Ils sont donnés par voie orale dans la majorité des cas. Des traitements médicamenteux peuvent également être administrés par une pompe via un système d'injection sous la peau ou via une sonde digestive.

→ Le traitement chirurgical consiste en une stimulation cérébrale profonde (implantation d'électrodes dans le cerveau). 5 à 10% des malades bénéficient de cette technique, en fonction notamment de leur âge et de leurs symptômes. Un traitement médicamenteux complète bien souvent cette chirurgie.

Ces traitements permettent d'améliorer la qualité de vie des malades, sans toutefois arrêter l'évolution de la maladie.

IL EST IMPORTANT DE SAVOIR QUE :

- la kinésithérapie permet de lutter efficacement contre les troubles de l'équilibre, de la posture et de la marche,
- l'orthophonie prévient ou corrige les problèmes d'élocution, la diminution de l'expression faciale et les troubles de la déglutition,
- en tout état de cause, la pratique d'une activité physique régulière (gymnastique adaptée, marche nordique, aquagym...) favorise l'équilibre et la souplesse et augmente le bien-être des malades.

FRANCE PARKINSON ET LA RECHERCHE

L'Association soutient des projets de recherche ambitieux par le biais de :
→ bourses octroyées à de jeunes chercheurs
→ subventions à des équipes de chercheurs
→ grands appels d'offres pour des projets de grande envergure

Depuis dix ans, France Parkinson a consacré plus de cinq millions d'euros à la recherche.

60€
=
1H
DE RECHERCHE

LA SÉLECTION DES PROJETS

Le Comité scientifique évalue les projets de recherche soumis à l'Association. Ce Comité est composé de quinze membres bénévoles : chercheurs en sciences fondamentales et neurologues cliniciens reconnus par la communauté scientifique.

Le Comité scientifique est élu par le Conseil d'administration lui-même composé de malades et d'aidants.

L'évaluation de tous les projets tient compte du caractère innovant, de la faisabilité, de la pertinence et de la qualité du chercheur/de l'équipe de recherche.

GRÂCE AUX DONATEURS, FRANCE PARKINSON FAIT AVANCER LA RECHERCHE POUR FAIRE RECULER LA MALADIE.

Pour accroître les connaissances sur l'impact (psychologique, social et financier) de Parkinson, l'Association a créé une Commission sciences humaines et sociales en 2016.

Arrêtons les violences



Du 25 novembre au 31 décembre 2020

Votre ancien téléphone peut sauver une vie !

Votre téléphone portable est en état de marche et inutilisé ?

Offrez-le à une victime de violences intra-familiales ou sexistes qui pourra :

 appeler les secours : le 17 ou le 112 ou le 114

 et rester en contact avec ses proches.

Un des premiers actes des auteurs de violence est de confisquer ou casser le téléphone de la victime.

Votre don est essentiel.

Déposez votre téléphone portable à l'accueil de votre mairie (si possible avec son chargeur).

Il sera distribué par le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles et par l'Association de Médiation d'Aide au Victime.

Renseignements : accueil@dlva.fr ou 04 92 70 34 00



Lutter contre les violences conjugales en période de confinement Covid-19

Les services d'aide aux victimes de violences des CIDFF continuent à accueillir les victimes.

Case « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public » à cocher sur l'attestation.

Contactez-nous au
04 92 36 08 48



Urgences :

17 ou 112 (Police/Gendarmerie) - 18 ou 112 (Pompiers)
114 (n° pour personne sourde / malentendante)

Violences conjugales

Vous êtes en situation de danger immédiat :
Appelez le **17**

Vous avez besoin d'une écoute, d'un conseil :
Appelez le **3919**

Vous pouvez faire un signalement par SMS : **114**

via la plateforme :

www.arretonslesviolences.gouv.fr

VICTIME ?

AMAV 04 au Palais de Justice, 6 place des Récollets 04 000 DIGNE LES BAINS

Courriel : amav04@orange.fr

Site : <http://www.amav-avignon.fr>

Nous pouvons vous aider

Vous accueillir, vous écouter, vous informer de vos droits et vous aider à les faire valoir
Vous soutenir dans vos démarches

- * Porter plainte
- * Connaître l'état d'une procédure
- * Faire une demande d'aide juridictionnelle
- * Se constituer partie civile
- * Obtenir réparation
- *

Pour connaître nos lieux de permanences gratuites,

Ligne Directe Aide aux Victimes
06 88 19 77 47

Secrétariat général
04 90 86 15 30



appartient au réseau



Association Loi 1901, Convention Ministère de la Justice

Soutenue par la Préfecture Alpes de Haute Provence, la Région PACA, le Conseil Départemental 04, certaines Communautés et Communes des Alpes de Haute Provence ...

Monoxyde de carbone

Monoxyde de carbone et impact sur la santé : Parlons-en !

Malgré les campagnes d'information et les rappels des mesures de prévention, diffusés régulièrement par les autorités sanitaires, on déplore en France encore chaque année près de 100 décès par intoxications au monoxyde de carbone (CO).

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2020, 34 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone ont été signalés. Ils ont impliqué 129 personnes.

Tordons le cou aux fausses idées :

en cas de danger en lien avec l'émission de CO : je serai alerté par l'odeur !

FAUX : même si 25 % des personnes interrogées en Paca ont cette croyance (données issues Baromètre Santé Environnement — ORS — 2017). Nous ne le rappellerons jamais assez : le monoxyde de carbone est INODORE, INCOLORE et sans saveur

Les intoxications au CO ne touchent que les publics précaires.

FAUX : Tous les types de foyers sont concernés par le CO, à partir du moment où ils utilisent des appareils à combustion.

Seules les personnes âgées sont sensibles aux intoxications au CO.

FAUX : Le monoxyde de carbone ne choisit pas ses cibles et ne fera pas la différence entre enfants, adultes et personnes âgées, même si certaines seront plus sensibles que d'autres à ses effets. Les enfants, par exemple, ont une fréquence respiratoire plus élevée et inhalent donc un volume plus grand de gaz que les adultes : ils présenteront donc plus rapidement les signes d'une intoxication.

Le CO est un gaz léger qui se diffuse d'abord au niveau des plafonds

FAUX : Le monoxyde de carbone a approximativement le même poids que l'air. Il se diffuse de façon uniforme dans le logement. Si vous avez le moindre doute : OUVREZ VOS FENÊTRES !

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore, et donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole ou propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Il est dû :

- au manque d'entretien des appareils de chauffage et des conduits d'évacuation des fumées ;
- à la mauvaise utilisation des appareils de combustion ;
- au détournement d'appareils non destinés au chauffage ;
- à une mauvaise aération du domicile.

C'est pourquoi il est nécessaire de connaître ces gestes simples afin de réduire les risques :

- avant l'hiver, faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- veiller toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage, aérer au moins 15 minutes par jour et ne pas obstruer les entrées et sorties d'air du logement ;
- respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu, placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments, ne jamais utiliser pour se chauffer ou cuisiner des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, réchaud de camping, barbecue, etc.);

Les symptômes de l'intoxication qui doivent alerter sont banals :

- maux de tête
- des nausées
- une confusion mentale
- de la fatigue

Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement.

En cas d'intoxication aiguë ou de soupçon d'intoxication, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

Il est recommandé :

- d'aérer les locaux,
- d'arrêter si possible les appareils à combustion,
- d'évacuer les locaux
- **et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes)**

Pour en savoir plus, notamment sur les moyens de prévention, le diagnostic et les modalités de signalement des intoxications au monoxyde de carbone, des informations sont en ligne sur le site de l'Agence régionale de santé Paca :

<https://www.paca.ars.sante.fr/prevention-des-intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

CONSOMMER DU PROTO. UNE PRATIQUE DANGEREUSE

Risques immédiats dans l'utilisation récréative :

- Brûlures par le froid du gaz libéré directement depuis la cartouche.
- Asphyxie et troubles cardiaques dus au manque d'oxygène.
- Des difficultés à marcher dues à une faiblesse aux jambes et des troubles de l'équilibre.
- Un risque de perte de connaissance pouvant entraîner une chute grave.
- Une perte des réflexes de la toux et de la déglutition : risque potentiellement mortel de fausse route, de vomissement vers les poumons surtout en cas de perte de connaissance.

Complications graves en cas d'utilisation régulière ou de surdosage :

- A dose élevées et répétées, le protoxyde d'azote détruit l'acide folique et la vitamine B12 et peut endommager la moelle épinière.
- Cette carence en vitamine B12 peut également provoquer une anémie qui se manifeste par une fatigue chronique, une perte de force et une faiblesse immunitaire.
- Un manque d'oxygène pouvant entraîner la mort : les cartouches sont très concentrées et les inhalations répétées peuvent conduire à la mort par asphyxie.
- Des troubles de la formation des lignées cellulaires sanguines pouvant aller jusqu'à la pancytopenie (disparition des lignées avec risques d'hémorragie et d'infection).
- Des myélonéuropathies pouvant être irréversibles, allant de la paresthésie (fourmillements, picotement...) à la paralysie.

En cas de malaise, de symptômes inhabituels, n'attendez pas, arrêtez la prise et composez d'urgence le 112.



Quelques conseils de Réductions des Risques et des Dommages :

- Ne pas inhaler le gaz directement en sortie de cartouche, de siphon ou de cracker afin d'éviter tout risque de gelures des lèvres, de la bouche et des cordes vocales.
- Se protéger les mains pour tenir la cartouche ou le cracker lors de l'expulsion du gaz.
- Éloigner les cartouches de toutes flammes (briquets, bougies, cigarettes...), le protoxyde d'azote favorise la combustion.
- Pour consommer, adoptez de préférence une position assise ou couchée pour éviter les risques de chute.
- Ne pas inspirer et expirer en continu dans le ballon : risque d'asphyxie (manque d'oxygène) ou de perte de connaissance. Respirer de l'air entre les prises afin de pouvoir assurer un bon apport d'oxygène.
- Préférer les cartouches alimentaires, éviter les aérosols d'air sec et les bonbonnes vendues sur le net dont la composition est plus aléatoire.
- Ne pas utiliser de sac plastique ou de masque qui recouvre le nez et la bouche pour inhaler le protoxyde d'azote (risque d'asphyxie).
- Buvez de l'eau régulièrement.
- Évitez de consommer seul. Entourez-vous de personnes de confiance dans un contexte rassurant.
- Éviter si vous souffrez d'hypertension ou d'asthme.
- Éviter si vous souffrez d'hypertension ou d'asthme.
- Ne pas prendre le volant puisque le seuil de vigilance est abaissé.
- Ne pas multiplier les prises malgré l'effet fugace du produit.
- En cas de fourmillements ou engourdissements des doigts et des orteils, de sensations de décharges électriques dans la nuque arrêtez de consommer et consultez un médecin.
- Ne pas multiplier les prises malgré l'effet fugace du produit.
- En cas de fourmillements ou engourdissements des doigts et des orteils, de sensations de décharges électriques dans la nuque arrêtez de consommer et consultez un médecin.

LE PROTO C'EST PAS ECOLO !

Au-delà des risques pour la santé, ce n'est pas éco-friendly de jeter par terre les cartouches et les ballons !

Le caoutchouc ou le latex des ballons se dégradent très lentement dans la nature. Jeter les cartouches, recyclables, et les ballons dans une poubelle évite la pollution.

Le mieux pour la planète et sa santé c'est de ne pas consommer !

BESOIN D'AIDE ?

► ANPAA-CSAPA

Consultation Jeune Consommateur
Immeuble L'Atrium, 219 rue du Tribunal, Manosque - Tél. 04 92 74 62 91

► LA MAISON DES ADOLESCENTS

Le Manuesca, rue de l'Eden, 3^e étage, Manosque - Tél. 04 92 30 13 96

► CAARUD

Avenue J. Cugnot, bâtiment ACTIPLUS, Manosque - Tél. 04 92 87 81 71



Solutions Jeux et énigme



Page 30 : Archéologie (Art – Quai – Eau – Lot - J)

Astronomie (As – Trop – Nos – Mie)

Réponses page 30 énigme littéraire : 3) Alexandre / 4) La dame aux camélia / 5) les 3 Mousquetaires
6) Le conte de Monte-Cristo, le héros s'appelle en réalité Edmond Dantés
Je suis Alexandre DUMAS

Page 31 : Valise (Va – Lit – Z – Œuf)

Page 33 :

8	4	5	3	1	7	6	2	9
1	2	3	9	6	4	7	8	5
9	7	6	8	2	5	1	4	3
3	9	8	2	4	6	5	1	7
2	5	1	7	3	8	9	6	4
4	6	7	1	5	9	2	3	8
7	1	4	6	9	3	8	5	2
6	3	9	5	8	2	4	7	1
5	8	2	4	7	1	3	9	6

4	3	2	7	8	6	9	1	5
5	7	8	9	3	1	2	6	4
6	1	9	4	5	2	7	8	3
3	2	1	8	9	5	4	7	6
7	8	6	3	1	4	5	2	9
9	4	5	2	6	7	1	3	8
2	5	3	6	7	9	8	4	1
8	9	4	1	2	3	6	5	7
1	6	7	5	4	8	3	9	2





*Roumoules
vous souhaite de
joyeuses
fêtes*

